



Rapport de Gestion 2010





Agence Nationale
pour la Rénovation
Urbaine

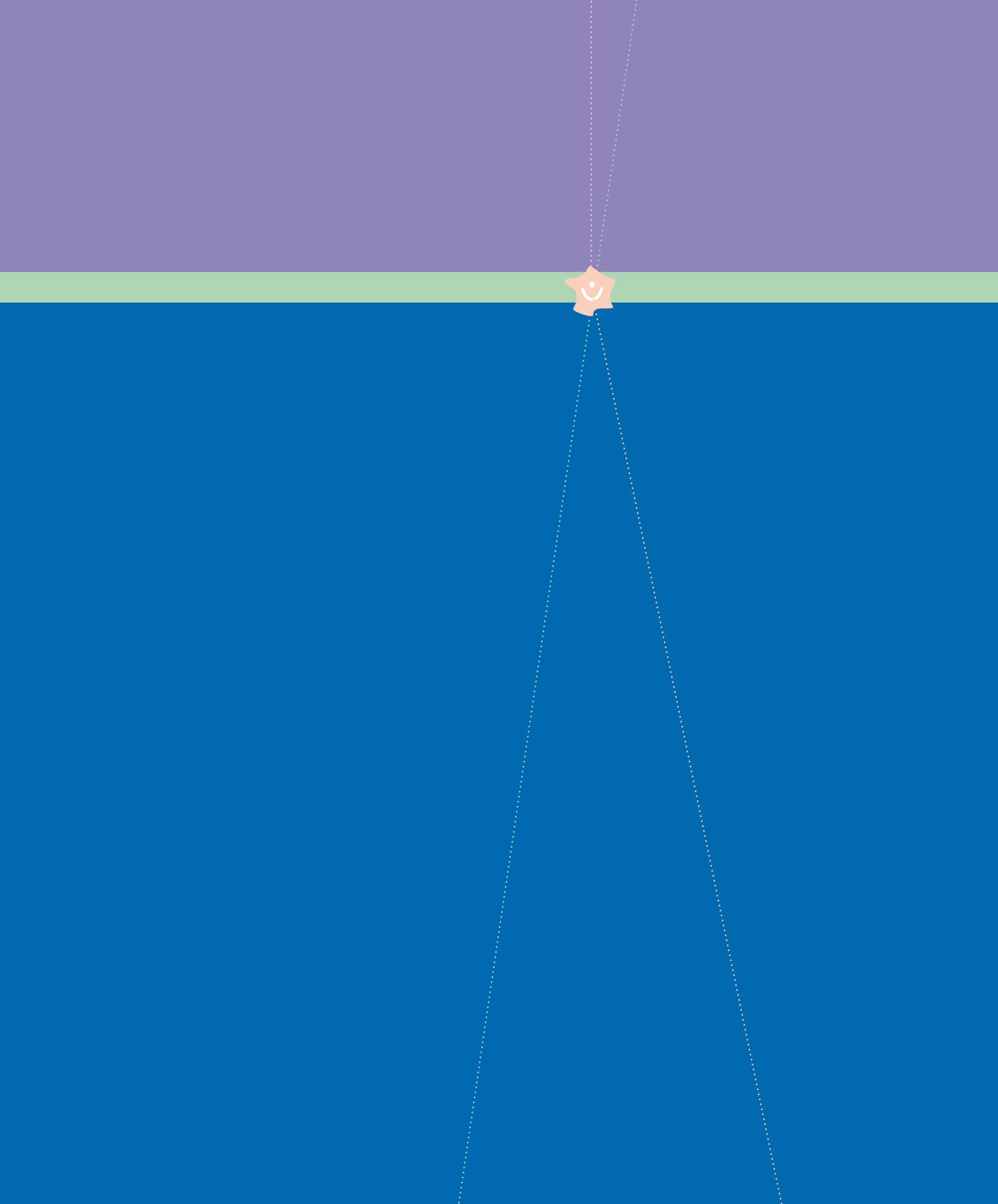
Rapport de Gestion 2010



Sommaire



L'ANRU, ACTIVITÉ ET FAITS MARQUANTS	8
• Les moyens	9
• La finalité de la rénovation urbaine et objectifs fondamentaux	10
• Le périmètre d'intervention	11
• Le fonctionnement de l'Agence	12
• La délégation élargie	12
• La démarche partenariale	13
• La gouvernance	13
• L'appui à la préparation et à la mise en œuvre des projets	14
• Le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés	15
• Les internats d'excellence	16
• Les collèges dégradés	17
L'AVANCEMENT DES PROGRAMMES	20
• Les capacités d'affectation de l'Agence	21
• La réalisation du PNRU	24
• Le Plan de relance	37
• Le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés	38
• Les collèges dégradés	38
• Les internats d'excellence	38
LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT	40
• Les produits imputables au fonctionnement	41
• Les dépenses de fonctionnement	43
LES FAITS CARACTÉRISTIQUES ET LA COMPARABILITÉ DES COMPTES	48
• Les rappels sur le régime administratif et financier de l'ANRU	49
• La comparabilité des comptes	50
• La certification des comptes annuels	50
LA SITUATION FINANCIÈRE	52
• Les notes relatives aux postes du bilan	53
• Les notes relatives aux postes du compte de résultat	60
• La capacité d'autofinancement	65
• Le tableau de financement	66
• Le fonds de roulement	67
• Le besoin en fonds de roulement	69
• Les autres éléments	70
LES PERSPECTIVES	74
• Le retour à un rythme régulier d'engagement	75
• La poursuite de l'accélération des paiements du PNRU	77
• Les perspectives du PNRQAD	79
• L'impact sur la trésorerie de l'ANRU	80
• Le rappel des principaux éléments de l'EPRD 2011	81
LES ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE	84
GLOSSAIRE	87



Le rapport de gestion de l'exercice 2010

Après le succès du Plan de relance en 2009, l'année 2010 marque le retour à un rythme d'engagement plus modéré du Programme National de Rénovation Urbaine.

Le niveau d'engagement du PNRU a atteint 1,4 milliard d'euros en 2010, soit un tiers de moins qu'en 2009. Les paiements, qui dépendent largement des engagements effectués les années précédentes, ont progressé de 18% par rapport à 2009 et ont atteint 1 176 M€. L'Agence a poursuivi l'amélioration de ses performances en termes de délais de paiement et partage désormais son système de gestion avec les maîtres d'ouvrage.

Le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés a démarré sa phase de mise en œuvre opérationnelle avec 6 conventions signées ou passées en comité d'engagement à fin 2010.

Les ressources de l'Agence, résultant des dispositions de la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, proviennent essentiellement de l'Union d'Economie Sociale du Logement

(Action Logement), qui bénéficie en contrepartie de droits de réservation sur les logements construits ou réhabilités avec des financements accordés par l'ANRU à partir de 2009. L'anticipation en 2010 de versement dus au titre de 2011, combinée à un niveau d'activité plus faible que prévu, permet à l'Agence de terminer l'exercice 2010 avec un niveau de trésorerie toujours élevé.

La composition du conseil d'administration de l'Agence a été modifiée pour augmenter la représentation de l'UESL (Action Logement), principal financeur de l'ANRU. Un bureau constitué de membres du conseil d'administration, dont deux représentants de l'UESL (Action Logement), a été créé. Il examine les questions financières en préparation du conseil d'administration.

Dans le cadre des investissements d'avenir, l'ANRU s'est vu confier le programme relatif aux internats d'excellence et au développement de la culture scientifique et technique. La convention précisant les modalités de gestion du programme a été signée à l'automne et les premiers schémas régionaux ont pu être examinés en fin d'année.



L'ANRU, activité et faits marquants



Le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU), organisé par la loi du 1^{er} août 2003 pour la ville et la rénovation urbaine, prévoit un effort national sans précédent de transformation des quartiers fragiles dans leur ensemble, effort qui

concerne tant les logements que les équipements publics et les aménagements urbains. Sa mise en œuvre a été confiée à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

Les moyens

La loi de MOBilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion a confirmé l'enveloppe de 12 milliards attribuée au Programme National de Rénovation Urbaine. Depuis 2009, elle fait majoritairement reposer son financement sur les ressources de l'UESL, qui apporte 770 millions d'euros par an sur la période 2009-2011.

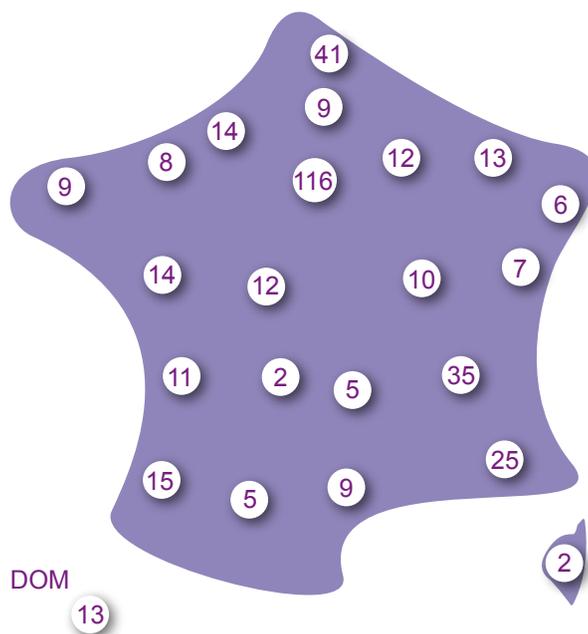
Le Plan de relance annoncé en décembre 2008 a apporté 350 millions d'euros supplémentaires, en provenance de l'État, pour le PNRU.

Il a notamment permis de débloquer les opérations de rénovation urbaine qui n'avaient pu être lancées faute d'un plan de financement finalisé.

L'effet de levier du Plan de relance porte sur plus de 4 milliards d'euros de travaux dans le secteur de la construction et de l'aménagement et 48 000 emplois créés ou maintenus dans les entreprises du bâtiment.

Le Programme ainsi renforcé doit atteindre plus de 44 milliards d'euros d'investissement.

NOMBRE DE PROJETS DE RÉNOVATION URBAINE PASSÉS EN COMITÉ D'ENGAGEMENT PAR RÉGION AU 31/12/2010



La finalité de la rénovation urbaine et objectifs fondamentaux

L'Agence apporte son soutien financier aux collectivités locales, aux établissements publics et aux organismes privés ou publics qui élaborent et conduisent, dans le cadre de projets globaux, des opérations de rénovation urbaine dans les ZUS et dans les quartiers présentant les mêmes difficultés socio-économiques (article 6 de la loi du 1^{er} août 2003).

A l'horizon 2013, près de 500 quartiers répartis dans la France entière seront en cours de rénovation, améliorant le cadre de vie de près de 4 millions d'habitants.

La finalité du PNRU est de transformer en profondeur les quartiers classés en ZUS qui présentent une forte concentration de ménages en difficulté sociale et économique. Cette concentration est le résultat d'une part, d'une forte spécialisation en logements sociaux de droit et de fait et, d'autre part, d'une attractivité résidentielle dégradée en raison notamment d'une faible qualité urbaine (espaces publics médiocres, enclavement, déficit d'équipements...). La stigmatisation de ces quartiers rend difficile, pour leurs habitants, l'accès aux différentes opportunités d'épanouissement qui fondent la qualité de vie en milieu urbain.

Aussi, la rénovation urbaine a pour objet de faire évoluer ces quartiers vers des espaces urbains "ordinaires" caractérisés par la diversité des fonctions et des types d'habitat, l'ouverture et les relations avec le reste de la ville, la qualité des espaces publics. Plus fondamentalement, il importe de donner à tous les habitants de ces quartiers la possibilité de devenir des citoyens à part entière de la cité.

Chaque quartier fait l'objet de la part du porteur de projet (maire ou président de l'établissement public de coopération intercommunale), d'un diagnostic urbain et social, d'une stratégie de transformation et d'un projet global constitué d'un programme pluriannuel d'opérations physiques cohérentes au vu de cette stratégie.

Le programme pluriannuel, défendu et discuté devant et avec les partenaires nationaux en comité d'engagement, est contractualisé sous la forme d'une convention pluriannuelle.

Au sein de ce programme, définies dans leurs principes et à grands traits, certaines opérations physiques sont, plus que d'autres, fondamentales aux projets de rénovation urbaine. Ce sont celles qui, conformément à la finalité du PNRU, visent à :

- renforcer la diversification des quartiers, tant sur les fonctions offertes que sur la nature et le statut des logements,
- réaffirmer la lisibilité urbaine et la trame viaire dessinant des îlots permettant d'assurer la mutabilité du foncier par la séparation claire des domaines publics et privés et par l'évolutivité du parcellaire,
- renforcer le désenclavement du quartier, souvent séparé du reste de la ville par des coupures physiques et des infrastructures ou par la composition urbaine fermée sur elle-même.



Les objectifs fondamentaux recouvrent également les engagements qualitatifs sur :

- le relogement (les offres faites à chaque ménage doivent être adaptées à leurs besoins et leurs ressources),
- la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) - la signature d'une charte GUP entre le porteur de projet et les bailleurs est obligatoire,

- l'insertion professionnelle des habitants des ZUS à l'occasion des travaux générés par le projet de rénovation urbaine et de la gestion des équipements et actions de GUP (déclinaison locale et concrète obligatoire des objectifs de la charte nationale d'insertion).

Le périmètre d'intervention

Parmi les 751 ZUS, l'Agence a pour mission de traiter en priorité les quartiers les plus vulnérables. Environ 90% de son budget est consacré à la mise en œuvre de conventions pluriannuelles pour les "215 sites prioritaires" qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales, urbaines et économiques et les "342 sites supplémentaires" confrontés à des situations sociales, urbaines et économiques difficiles. Sur ces quartiers, l'ANRU participe :

- à la reconstitution des logements sociaux démolis,
- à la réhabilitation et à la résidentialisation de logements locatifs,

- à la démolition de logements pour cause de vétusté ou pour une meilleure organisation urbaine,
- à l'amélioration des espaces urbains et à la création de voies délimitant des îlots,
- au développement des équipements publics incluant la livraison de nombreuses écoles,
- à la création ou à la rénovation d'équipements commerciaux sociaux et culturels,
- à l'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre et à la conduite des projets.



Le fonctionnement de l'Agence

Le Préfet, Délégué Territorial de l'ANRU dans le département, et son adjoint assurent avec leurs équipes des Directions Départementales des Territoires (DDT) à la fois l'instruction du projet, qui donne lieu à la signature d'une convention pluriannuelle, et le suivi de sa mise en œuvre. Dans sa phase d'instruction, le projet est transmis au Directeur Général de l'ANRU avec l'avis du Délégué Territorial. Le comité d'engagement de l'ANRU, qui entend le porteur de projet, est chargé d'examiner les projets et de préparer, par ses avis, les décisions du conseil d'administration.

Le critère pris en compte pour définir la participation financière de l'ANRU est celui de l'ambition du projet pour la rénovation urbaine du quartier, appréciée au regard du diagnostic et de la stratégie d'action présentés par le porteur de projet. Le montant de cette aide est aussi conditionné par l'effort de la collectivité locale et des autres partenaires financiers, et modulé en fonction de la situation financière de ceux-ci.

La délégation élargie

Dans un contexte de croissance du nombre d'avenants à instruire et du volume de paiements à traiter, l'ANRU a souhaité élargir le champ de la délégation données aux Délégués Territoriaux de l'Agence et à leurs équipes dans la mise en œuvre des projets de rénovation urbaine contractualisés.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les Délégués Territoriaux peuvent signer localement tout avenant sous réserve du respect de l'économie générale des objectifs fondamentaux du projet, du respect de l'enveloppe maximale de subvention et du respect d'une règle limitant la réutilisation locale des économies à 50 % des économies constatées. A cet effet, le suivi et le contrôle de cette délégation sont assurés par les membres du Comité d'Engagement au moyen de fiches d'impact qui décrivent l'objet et les conditions financières du projet d'avenant.

La délégation a été étendue aux projets constituant le cœur de cible de l'ANRU au 1^{er} juillet 2010.

Les préfets sont également devenus ordonnateurs délégués du Directeur Général de l'Agence pour les avances et les acomptes depuis le 1^{er} janvier 2010. Cette délégation a été élargie aux soldes des opérations à partir du 1^{er} juillet 2010. Pour accompagner ces changements, une mission d'audit a été mise en place à partir de septembre 2010. Elle est chargée de vérifier a posteriori la qualité de l'ordonnancement et elle rend compte à un comité d'audit. 10 audits ont été réalisés en 2010.



La démarche partenariale

L'ANRU est avant tout un outil partenarial conçu pour une responsabilisation maximale des acteurs locaux. Au niveau local, de tels projets ne peuvent se réaliser sans :

- d'abord la volonté et l'engagement de l'élu, du porteur de projet, ainsi que de multiples maîtres d'ouvrage (villes, bailleurs sociaux...)
- l'implication des habitants concernés (actions de concertation) et la mobilisation de toutes les solidarités au niveau de l'agglomération, du département et de la région,
- l'implication de tous et la collaboration étroite des collectivités et du Préfet (Délégué Territorial de l'ANRU) s'appuyant sur les services de l'État et notamment les Directions Départementales des Territoires.

Au niveau national, l'ANRU rassemble au sein de son comité d'engagement les partenaires (SG-CIV, DGALN / DHUP, UESL - Action Logement, USH, Caisse des Dépôts...) qui partagent les objectifs du Programme et ont défini conjointement les principes et les conditions de participation de l'ANRU auprès des acteurs locaux. Le ministère de l'Outre-mer, la CGLLS, l'Anah et l'EPARECA sont conviés au comité d'engagement en tant que de besoin.

La gouvernance

La composition du conseil d'administration a évolué en 2010 afin d'augmenter la représentation de l'Union d'Economie Sociale du Logement (UESL), principal financeur de l'ANRU. Un bureau du conseil d'administration, composé du Président de l'Agence et de membres du conseil dont deux représentants de l'UESL, un représentant de l'Union sociale pour l'habitat et un représentant de

la Caisse des Dépôts a été constitué. Il examine les éléments nécessaires à la préparation du conseil d'administration notamment en matière financière. Les relations de l'ANRU avec ses tutelles ont été formalisées dans un contrat d'objectif et de performances validé 2010 en application des directives qui concernent la gouvernance des opérateurs de l'État.



L'appui à la préparation et à la mise en œuvre des projets

Le Pôle d'Appui Opérationnel est né d'une décision du conseil d'administration de l'ANRU le 28 novembre 2007. Sa mission est d'aider les porteurs de projets et les maîtres d'ouvrage à améliorer leurs performances et à se doter des outils nécessaires à la réussite des projets de rénovation urbaine.

Depuis 2010, le Pôle d'Appui Opérationnel développe principalement les deux champs d'intervention suivants :

- l'appui à la mise en œuvre des projets de rénovation urbaine,
- l'animation du réseau des chefs et directeurs de projet.

L'appui à la mise en œuvre des projets de rénovation urbaine

Cette activité s'appuie sur un dispositif d'expertise et sur un dispositif d'accompagnement prolongé des projets. Ils sont activés à la demande de territoires concernés et des partenaires de l'ANRU.

Afin d'apporter des solutions aux porteurs de projet confrontés à des difficultés ponctuelles, 5 centres de ressources, composés d'experts indépendants, interviennent sur les thématiques de la concertation, l'insertion, la gestion urbaine de proximité, la qualité urbaine et le développement économique. En 2010, l'ANRU a lancé 26 missions d'expertise.

La mission d'accompagnement des projets de rénovation urbaine, financée par la Caisse des Dépôts, permet un accompagnement prolongé des porteurs de projets en vue de mieux structurer la conduite des projets. Un accord-cadre de 2008 avec différentes sociétés de conseil permet la mobilisation de cette ingénierie externalisée. En 2010, au moment où le PNRU entre résolument dans une phase de réalisation opérationnelle, 17 missions d'accompagnement ont ainsi été lancées ainsi qu'une mission d'appui au groupe de travail Carreirac-Guérin sur le développement économique.





L'animation du réseau des chefs et directeurs de projet

Dans le cadre de sa démarche stratégique, l'ANRU développe l'animation des chefs de projets PRU dans le but de montée en compétences des 530 professionnels concernés tout en valorisant le métier et en capitalisant sur les bonnes pratiques. En 2010, 5 journées des directeurs / chefs de projet ont été organisées avec la participation ponctuelle d'experts pour animer des échanges autour des pratiques opérationnelles et des facettes du métier.

Afin de poursuivre cet effort de soutien aux projets dans toutes leurs dimensions, le Pôle d'Appui Opérationnel de l'ANRU a lancé en septembre 2010 un appel d'offre pour renouveler l'ensemble des experts et conseil mobilisables auprès des porteurs des projets de rénovation urbaine. Ainsi, un nouveau pôle de compétences externalisées sera constitué en 2011 pour poursuivre l'animation, l'expertise et l'accompagnement engagés.

Le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD)

Le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD), défini par la loi "Mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion" du 25 mars 2009, doit permettre de résorber efficacement l'habitat indigne, de remettre sur le marché des logements vacants et de faciliter la rénovation énergétique des logements existants tout en maintenant la mixité sociale dans les quartiers anciens les plus dégradés. 25 sites ont été retenus à titre expérimental en 2009 suite à un appel à candidature. L'ensemble des travaux générés par le PNRQAD est estimé à 1,5 milliards d'euros pour 380 millions d'euros de subventions

prévisionnelles pour l'Anah (150 millions d'euros), l'État (80 millions d'euros) et l'ANRU qui a reçu de l'UESL une dotation spécifique de 150 millions d'euros.

Le règlement général définissant les conditions d'intervention de l'Agence pour le PNRQAD a été approuvé par arrêté du 5 août 2010.

Le comité d'engagement du 16 juillet 2010 a décidé de retenir une instruction nationale pour 10 sites, et une instruction locale pour les 15 autres sites.



Les internats d'excellence

La loi de finances rectificative pour 2010 du 9 mars 2010 a défini les nouveaux programmes des investissements d'avenir et les conditions de leur gestion. 500 M€ ont été réservés pour le programme Internats d'excellence et égalité des chances dont la mise en œuvre a été confiée à l'ANRU. 300 M€ seront consacrés aux opérations de création, extension et revitalisation des internats d'excellence, 50 M€ seront consacrés au développement de la culture scientifique et technique et les 150 M€ restants seront affectés à l'une ou l'autre des actions, selon la qualité des projets, les cofinancements obtenus et le volume des demandes exprimées.

La convention organisant les relations entre l'État et l'ANRU a été signée le 20 octobre 2010. Elle définit les modalités de gouvernance du dispositif et concerne les deux actions prévues au programme. Elle prévoit la possibilité d'une affectation des fonds aux deux actions tenant compte de leurs avancées propres et des besoins constatés. Le règlement général

et financier du programme "Internats d'excellence" a été approuvé par le conseil d'administration de l'ANRU lors de sa séance du 13 octobre 2010. Un budget annexe a été créé au sein de l'ANRU afin d'assurer l'étanchéité entre les procédures liées aux investissements d'avenir et celles qui relèvent des autres missions de l'ANRU.

L'objectif du programme est le déploiement en quelques années de 20 000 places d'internats d'excellence sur l'ensemble du territoire national, en cohérence avec la répartition géographique des besoins. Après une première phase d'expérimentation qui a été conduite par le Ministère de l'éducation nationale et afin d'atteindre l'objectif de 20 000 places, l'ANRU propose et met en œuvre un modèle opérationnel basé sur une planification régionale, dans le respect des projets pédagogiques portés par les rectorats. Ce modèle doit permettre de maîtriser les coûts, d'organiser des cofinancements, et de s'appuyer sur des équipes de maîtrise d'ouvrage solidement armées.



Les collèges dégradés

Le SGCIV a confié à l'ANRU en 2010 la mise en œuvre du programme concernant les collèges dégradés qui est une mesure de la dynamique "Espoir Banlieues". Ce programme, d'un montant de 24 M€, doit permettre de financer 8 opérations de démolition / reconstruction ou de restructuration

lourde, dont une reste à confirmer. Une modification du règlement général de l'Agence a été approuvée par arrêté du 20 septembre 2010 pour introduire les spécificités du programme "collèges dégradés".



**LES CHIFFRES CLÉS 2010
DE L'AGENCE
NATIONALE POUR LA
RÉNOVATION URBAINE**

En K€

	Cible	Réalisé 2004	Réalisé 2005
PNRU	12 000 000	188 800	279 411
État - autres sources		50 000	135 000
Acion Logement		120 000	120 000
CGLLS		14 800	20 411
CDC		4 000	4 000
Plan de relance	350 000		
Pôle d'Appui Opérationnel	4 000		
Qualité architecturale	8 000		
Collèges dégradés	24 000		
PNRQAD	150 000		
Produits financiers et autres	68 000	59	1 111
Total	12 604 000	188 859	280 522

	Cible		
PNRU (inclus Plan de relance)	12 150 000		
dont projets concernant des quartiers prioritaires	8 505 000		
dont projets concernant des quartiers supplémentaires	3 177 000		
dont projets concernant des quartiers complémentaires	468 000		
dont collèges dégradés	24 000		
PNRQAD	150 000		
<i>budget de fonctionnement</i>	280 000		
Total	12 604 000		

Le Pôle d'Appui Opérationnel finance des dépenses de fonctionnement, l'enveloppe qualité architecturale complète le

	Réalisé 2004	Réalisé 2005
PNRU	344 147	796 949
Plan de relance		
Total	344 147	796 949

	Réalisé 2004	Réalisé 2005
PNRU	9 207	99 185
Plan de relance		
% paiement / engagement		
Total	9 207	99 185

Ressources			
Affectations			
Engagements			
Paiements			
Fonctionnement			
Total dépenses			

Les internats d'excellence font l'objet d'un budget annexe et d'une gestion de trésorerie séparée.

RESSOURCES

Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Cumul fin 2010
490 254	502 690	617 740	638 011	1 138 461	3 855 367
272 166	200 000	179 916	4 821	4 461	846 364
185 000	272 166	379 916	595 000	1 100 000	2 772 082
29 088	26 524	53 909	34 190	30 000	208 921
4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	28 000
			200 000	150 000	350 000
	200	1 002	574	1 102	2 879
		8 000	0	0	8 000
				1 900	1 900
			10 000	45 000	55 000
4 062	20 049	29 198	9 218	2 847	66 546
494 315	522 939	655 941	857 804	1 339 311	4 339 692

AFFECTATIONS

			Dotations pour les opérations isolées	Affectations fin 2010	Reste à affecter fin 2010
			468 000	11 488 083	193 917
				7 977 089	
				3 385 845	
				125 149	
			24 000	43 570	106 430
			492 000	11 531 653	300 347

PNRU, le fonctionnement restant à financer est réparti au prorata entre PNRU et PRNQAD.

ENGAGEMENTS

Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Cumul fin 2010
646 233	1 109 570	961 303	1 800 305	1 381 615	7 040 122
			303 203	27 765	330 968
646 233	1 109 570	961 303	2 103 508	1 409 379	7 371 089

PAIEMENTS

Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Cumul fin 2010
228 000	405 339	618 886	861 832	1 124 423	3 346 873
			133 756	51 334	185 090
					47,9%
228 000	405 339	618 886	995 588	1 175 757	3 531 962

INTERNATS D'EXCELLENCE

				Réalisé 2010	Cumul fin 2010
				452 000	452 000
				0	0
				0	0
				0	0
				85	85
				85	85

L'avancement des Programmes



Les capacités d'affectation de l'Agence

Le dispositif de financement de l'ANRU, sensiblement modifié par la loi de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion début 2009, est fixé pour la période 2009-2011 avec une contribution majoritaire d'Action Logement.

Action Logement apportera sur cette période un financement de 770 M€ par an pour le PNRU et un financement de 150 M€ au total pour le PNRQAD.

Les ressources globales

Les 12 milliards d'euros consacrés à la mise en œuvre du Programme de rénovation urbaine ont été complétés d'un abondement de crédits de l'État, dans le cadre du Plan de relance, à hauteur de 350 M€.

Le Programme National de Requalification des Quartiers urbains Dégradés est doté de 150 M€ financés par Action Logement pour la part de ce Programme qui relève du financement de l'ANRU.

Dans le cadre de la clôture du fonds pour le renouvellement urbain, acté par la loi de finances rectificative 2008, l'ANRU s'est vu attribuer une dotation de 8 M€ au titre de la qualité architecturale des projets de rénovation urbaine. En 2010, le SGCIV a confié à l'ANRU la mise en œuvre du Programme concernant les collèges dégradés pour un montant de 24 M€.

La capacité d'affectation de l'Agence, abondée par les produits financiers, est de 12 604 M€ :

	Cible
PNRU	12 000 000
Plan de relance	350 000
Pôle d'Appui Opérationnel	4 000
Qualité architecturale	8 000
Collèges dégradés	24 000
PNRQAD	150 000
Produits financiers et autres	68 000
Total	12 604 000

Les ressources 2010

Les ressources encaissées par l'ANRU en 2010 font apparaître une contribution majoritaire d'Action Logement conformément au changement de mode de financement acté dans la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion.

En K€

	Réalisé 2010
PNRU	1 138 461
État - Autres sources	4 461
Action Logement	1 100 000
CGLLS	30 000
CDC	4 000
Plan de relance	150 000
Pôle d'Appui Opérationnel	1 102
Collèges dégradés	1 900
PNRQAD	45 000
Produits financiers et autres	2 847
Total	1 339 310

Les versements effectués par Action Logement en 2010 ont été de 1 100 M€ pour le PNRU dont 175 M€ correspondant au solde des 770 M€ dus au titre de l'exercice 2009 et 155 M€ versés en anticipation sur l'exercice 2011.

La contribution de l'État est constituée d'une subvention pour charges de service public de 4,5 M€ et d'un premier versement de crédits de paiement de 1,9 M€ pour les collèges dégradés.



Les objectifs d'affectation

La capacité d'affectation de l'Agence fixe la limite de souscription par l'Agence des conventions pluriannuelles ainsi que des opérations isolées que les Délégués Territoriaux de l'Agence sont habilités à engager dans le cadre de projets hors convention, après déduction des crédits nécessaires au budget propre de fonctionnement et d'investissement de l'Agence dont le montant est revu à la baisse à 280 M€ sur la période 2003-2020, afin de tenir compte des perspectives moins favorables que prévu sur les produits financiers.

Le conseil d'administration, dans sa réunion du 12 juillet 2006 a précisé les objectifs d'affectation du PNRU en identifiant 3 sous ensembles de quartiers dans la liste exhaustive des 1015 zones éligibles aux interventions de l'Agence, dont 751 zones

urbaines sensibles et 264 zones circonscrites par le Ministre au titre de l'article 6 de la loi du 1^{er} août 2003 :

- 70 % des capacités financières de l'Agence sont ainsi destinés aux 215 zones éligibles classées en priorité 1 (quartiers prioritaires),
- 500 M€ devaient être consacrés aux opérations isolées (priorité 3) en vue de traiter 453 zones éligibles, soit 4 % de l'enveloppe du Programme,
- Le solde est dédié à 342 zones éligibles classées en priorité 2 (quartiers supplémentaires).

L'objectif d'affectation global qui en résulte pour le PNRU, abondé du Plan de relance, est de 12 150 M€. L'enveloppe réservée pour les opérations isolées est ramenée à 468 M€ suite à des transferts opérés vers les opérations conventionnées, ce qui laisse un montant disponible pour les conventions pluriannuelles de 11 682 M€.

En K€

	Cible
PNRU (inclus Plan de relance)	12 150 000
dont projets concernant des quartiers prioritaires	8 505 000
dont projets concernant des quartiers supplémentaires	3 177 000
dont projets concernant des quartiers complémentaires	468 000
dont collèges dégradés	24 000
PNRQAD	150 000
<i>budget de fonctionnement</i>	280 000
Total	12 604 000



La réalisation du PNRU

Les commentaires qui suivent portent sur le PNRU abondé du Plan de relance.

Les affectations

L'affectation des crédits du Programme est réalisée par la signature des conventions pluriannuelles et l'autorisation donnée par le comité d'engagement de

l'Agence d'engager avant signature de la convention certaines opérations qualifiées de pré-conventionnées.

En K€

	Cible	Réservations pour les opérations isolées	Affectations fin 2010	Reste à affecter fin 2010
PNRU (inclus Plan de relance)	12 149 600	468 000	11 488 083	193 517

Le montant restant à affecter de 194 M€ est réservé à hauteur de :

- 66 M€ pour Marseille en application de la décision du comité d'engagement du 21 mars 2007 réservant 300 M€ pour Marseille,
- 52 M€ pour les enveloppes pré-réservées par les conventions territoriales et non encore affectées,
- 28 M€ pour des projets ou avenants validés en comité d'engagement, mais dont la convention n'était pas encore signée fin 2010,
- 10 M€ pour les suites de protocoles hors conventions territoriales,
- 5 M€ pour du soutien à l'ingénierie.

99,7% de la ressource dédiée au PNRU est consommée en comptant les 161 M€ non affectés mais pré-réservés. Cette situation dégageait au 31 décembre 2010 une marge de manœuvre nationale de 31 M€.

La capacité de l'Agence à affecter des ressources sur de nouvelles conventions ou sur des avenants appelés sur des quartiers prioritaires dépend entièrement des marges de manœuvre qui peuvent être obtenues par des économies sur les conventions territoriales ou sur les projets de rénovation urbaine. L'utilisation de ces marges de manœuvre est soumise à une décision du conseil d'administration. En 2010, les quartiers qui ont bénéficié d'un abondement par redistribution de marges de manœuvre sont Poissy - La Coudraie, Evry - Bois Sauvage, Corbeil-Essonnes - Tarterêts et Toulouse - Le Mirail.

A la fin de l'exercice 2010, 393 projets de rénovation urbaine avaient fait l'objet d'une convention signée. Ils se déclinent en 26 664 opérations physiques.

Ils concernent 564 zones urbaines sensibles (ZUS) ou zones assimilées au titre de l'article 6 de la loi du 1^{er} août 2003.

En K€

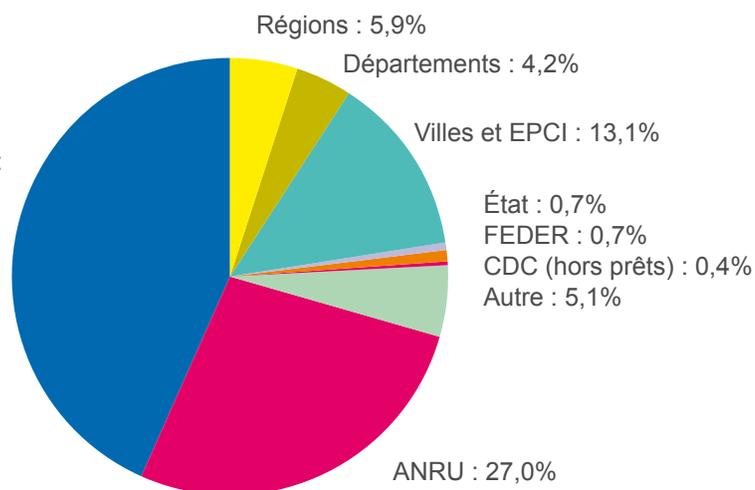
Affectations au 31/12/2010	Nombre de projets	Nombre d'opérations	Montant affecté	% montant affecté / objectifs d'affectation
dont projets concernant des quartiers prioritaires	181	16 982	7 977 089	97%
dont projets concernant des quartiers supplémentaires	192	9 420	3 385 845	111%
dont projets concernant des quartiers complémentaires	20	242	125 149	25%
Total	393	26 644	11 488 083	97%

7 977 M€ sont affectés à 181 projets portant sur des zones éligibles de priorité 1, représentant 97% des financements réservés à cette catégorie de quartiers.

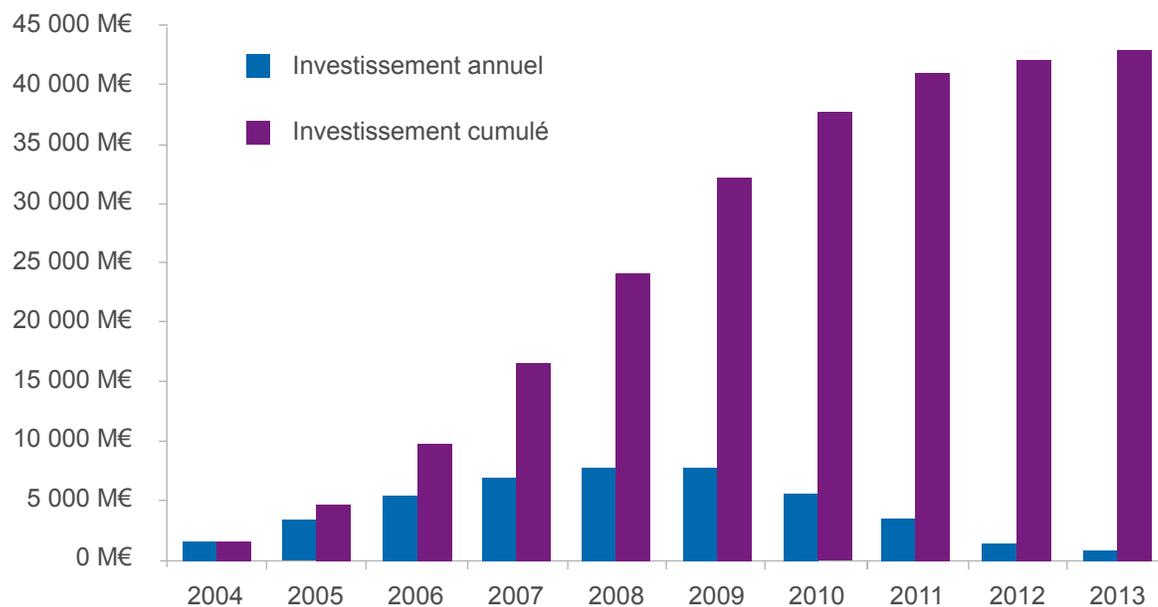
La totalité des opérations financées par l'ANRU représente 42,6 milliards d'euros d'investissements sur la période 2004-2013. L'ANRU finance le PNRU à hauteur de 27% en moyenne.

FINANCEMENT DU PROGRAMME

Maîtres d'ouvrage
(fonds propres 4,6% + prêts 38,3%) :
42,9%



INVESTISSEMENTS PROGRAMMÉS SELON L'ANNÉE DE DÉBUT DES TRAVAUX

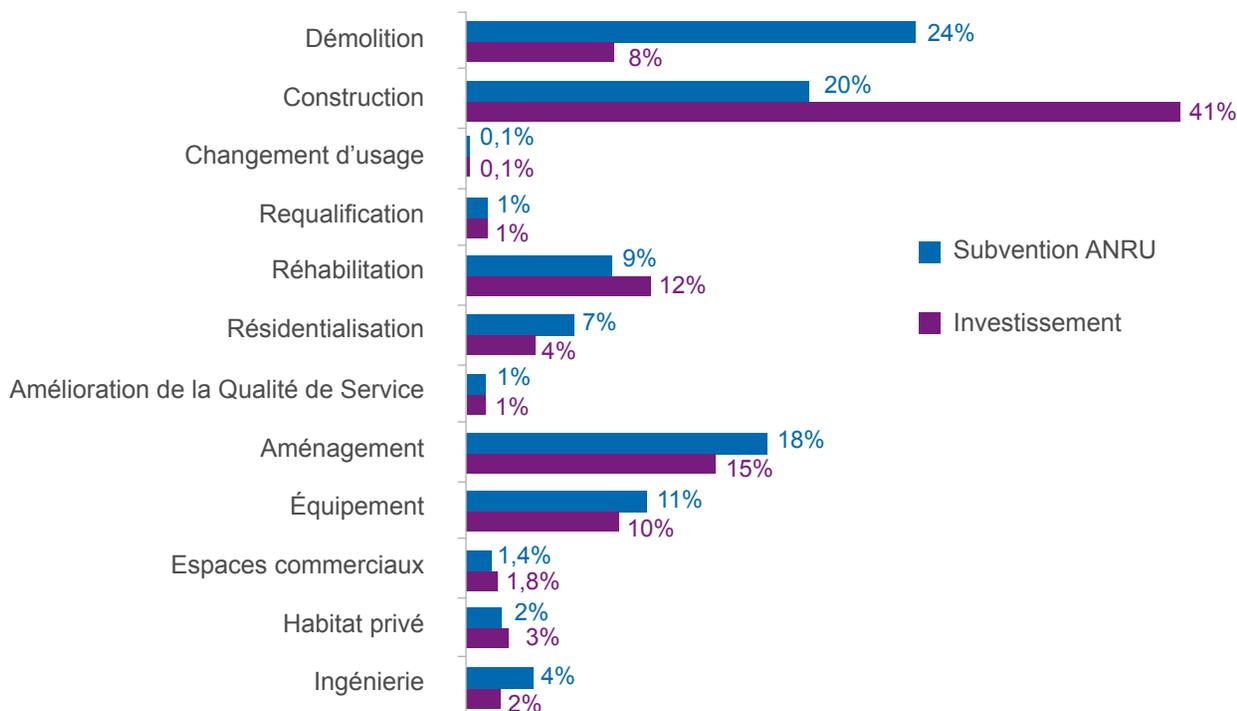


Sur la durée du Programme, la programmation 2004-2010 représente :

- 88% des investissements,
- 90% de la subvention ANRU à engager.



RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS ET DE LA SUBVENTION ANRU PROGRAMMÉS PAR FAMILLE D'OPÉRATIONS



Les interventions sur l'habitat représentent 65 % des investissements et prévoient :

- la démolition de 139 000 logements (dont 3 230 dans les DOM où la reconstitution n'est pas financée par l'ANRU mais par l'État),
- la reconstitution de l'offre locative sociale à hauteur de 133 150 logements,
- la réhabilitation de 322 300 logements,
- la résidentialisation de 341 000 logements.



Les engagements par attribution de subventions

En K€

	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Engagements cumulés fin 2010
PNRU	344 147	796 949	646 233	1 109 570	961 303	1 800 305	1 381 615	7 040 122
Plan de relance						303 203	27 765	330 968
Total	344 147	796 949	646 233	1 109 570	961 303	2 103 508	1 409 379	7 371 089

Situation des engagements au 31 décembre 2010

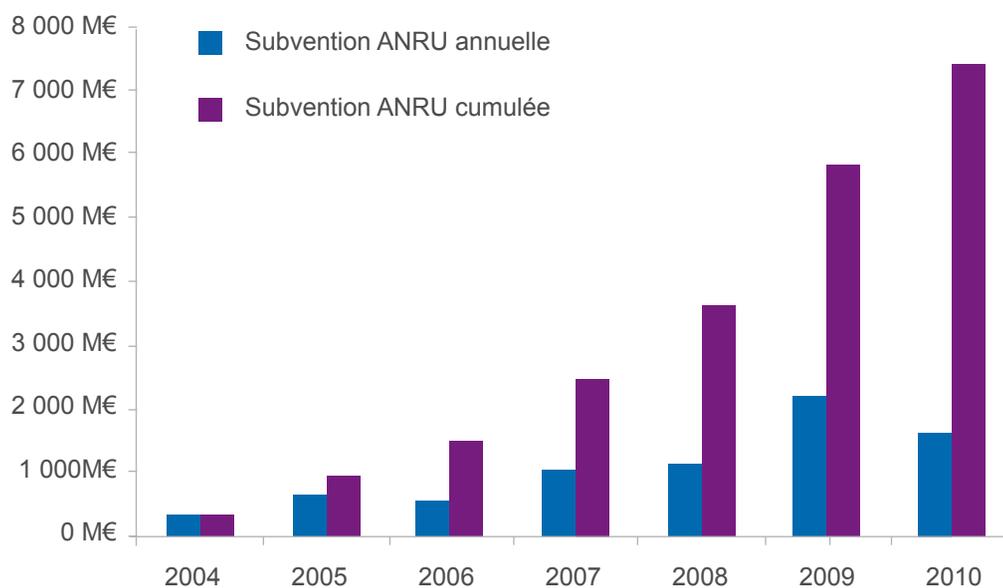
Le montant total des engagements 2010 est de 1409 M€, en retrait de 33% par rapport à 2009 et inférieur de 25% à la prévision du budget. Après l'accélération du Plan de relance, le rythme d'engagement s'est ralenti en 2010. L'avance prise en 2009 sur les engagements correspondait pour l'essentiel à une anticipation des engagements et il n'y a pas eu d'accélération globale du Programme.

Le montant des engagements cumulés de l'Agence atteint 7371 M€. La subvention engagée sur les opérations conventionnées (programmées, hors opérations isolées) représente à fin 2010 près de 7,1 milliards d'euros, équivalents à 61,8% du Programme affecté (contre 52,6% l'an dernier).

Les engagements des opérations concernées par le Plan de relance atteignent 331 M€. L'écart avec les 350 M€ affectés correspond à une trentaine d'opérations qui ont bénéficié d'un complément de financement au titre du Plan de relance alors qu'elles avaient déjà fait l'objet d'une décision attributive de subvention initiale. Pour ces opérations, le complément de subvention sera mobilisé par une décision modificative en 2011.



SUBVENTION ENGAGÉE SUR LES PROJETS CONVENTIONNÉS

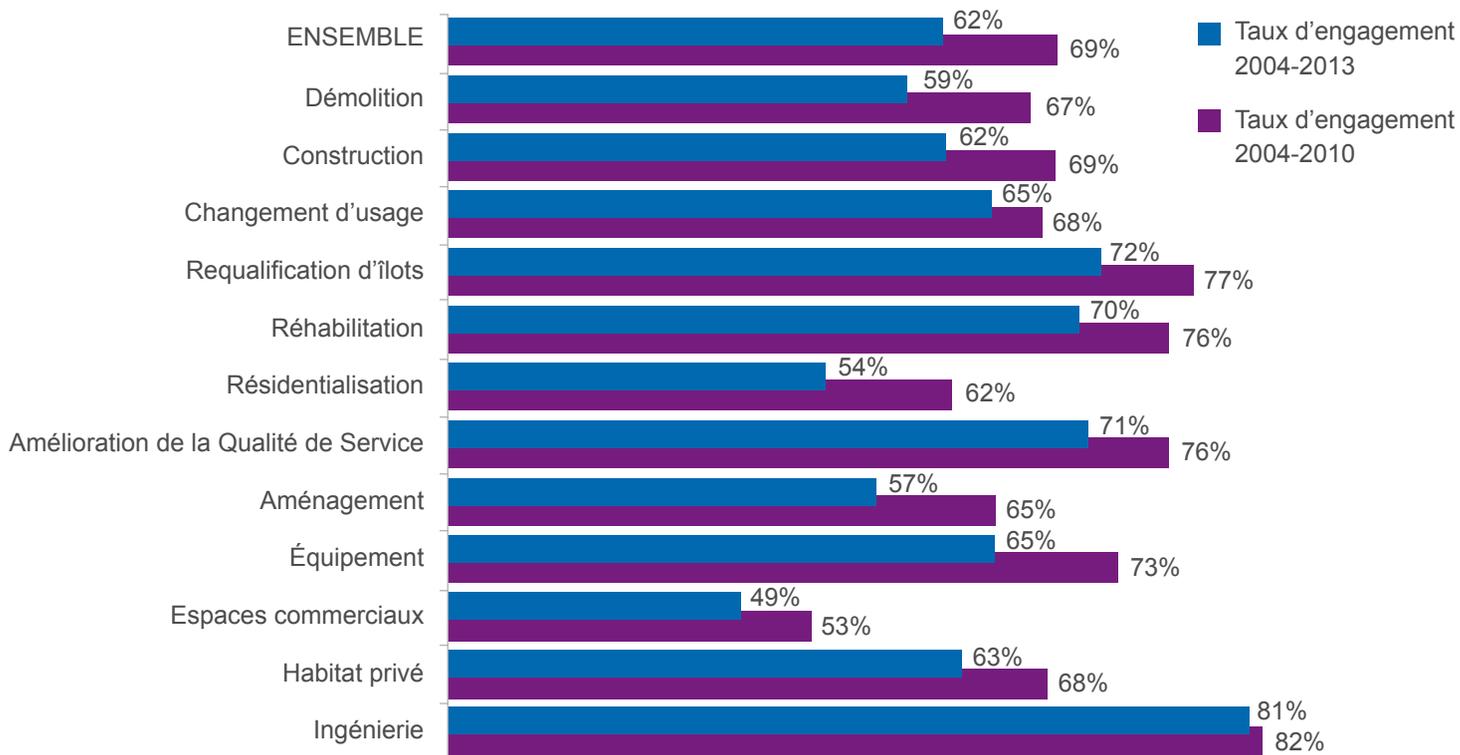


La subvention est représentée ici selon l'année de premier engagement des opérations, déduction faite des annulations et modifications.



Le taux d'engagement rapportant la subvention engagée à la subvention programmée sur la période 2004-2010 atteint 69%. Le taux d'engagement sur l'ensemble du Programme est de 62%.

TAUX D'ENGAGEMENT PAR FAMILLE D'OPÉRATIONS

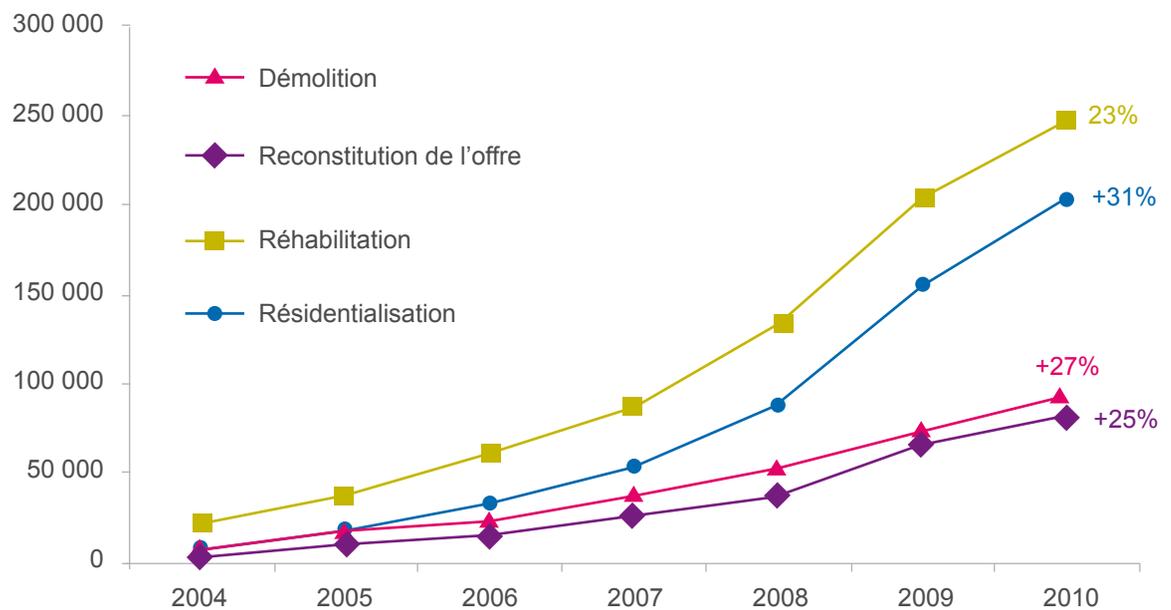


Les opérations relatives à l'habitat représentent 65% de la subvention engagée de 2004 à 2010.

Les nombres de logements dont les opérations sont engagées sont de :

- 92 900 logements en démolition,
- 82 200 logements en reconstitution de l'offre,
- 248 900 logements en réhabilitation,
- 202 700 logements en résidentialisation.

NOMBRE DE LOGEMENTS ENGAGÉS PAR FAMILLE



Analyse du rythme d'engagement

Les engagements de l'Agence par décisions attributives de subvention pour les opérations conventionnées (donc hors opérations isolées) concernent 16 320 opérations de rénovation urbaine démarrées pour un montant de 7 099 M€ sur les 24 960 susceptibles de l'être d'après leurs calendriers de réalisation contractuels pour un montant total de 10 311 M€.

L'analyse des taux d'engagement en fonction des dates de programmation des opérations, c'est-à-dire les dates prévisionnelles de démarrage des opérations inscrites dans les conventions, fait apparaître, après la forte accélération observée en 2009 avec le Plan de relance, un retour à des taux d'engagement plus modérés, proche de ceux qui étaient observés en 2008.

En M€

Situation fin 2008	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Programmé	486	1 104	1 883	2 261	2 101	1 257	684	333	78	8	10 194
dont engagé	388	901	1 233	789	295	21	18	0	0	0	3 646
Taux d'engagement	80%	82%	65%	35%	14%	2%	3%	0%	0%	0%	36%

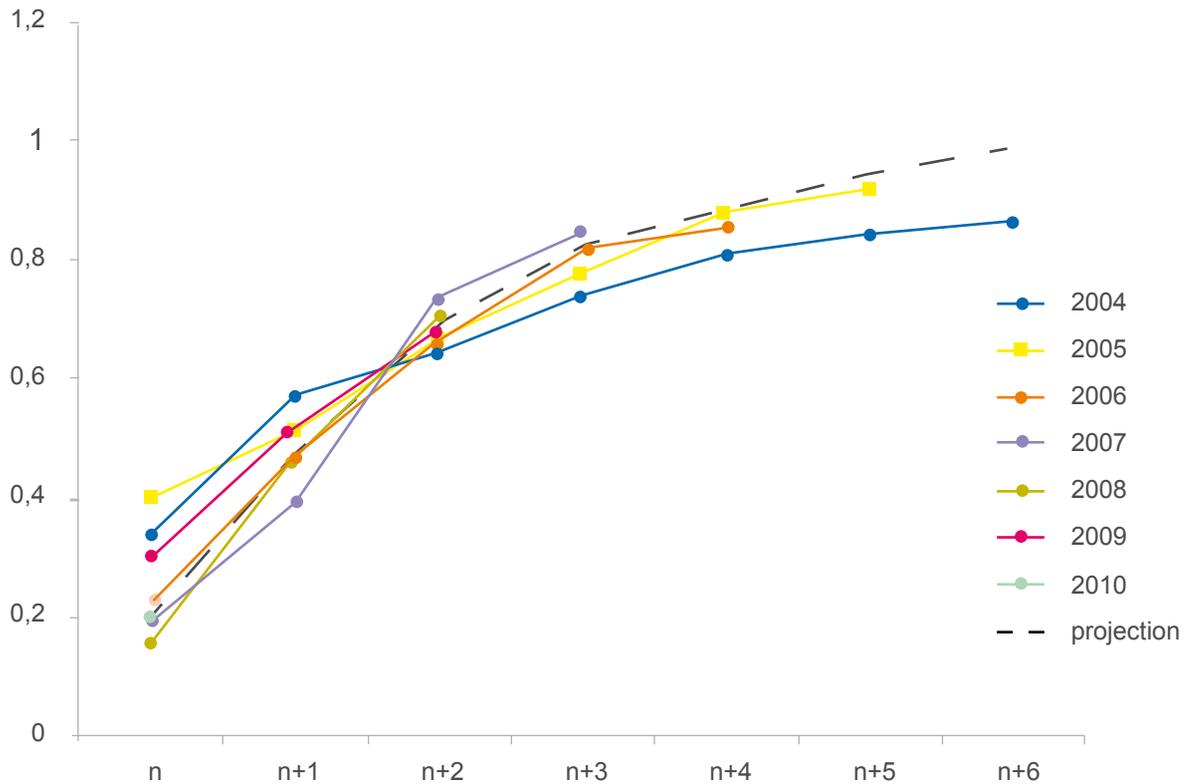
Situation fin 2009	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Programmé	468	1 077	1 781	2 132	2 120	1 830	902	513	204	59	11 086
dont engagé	390	936	1 444	1 488	918	472	62	5	2	0	5 718
Taux d'engagement	83%	87%	81%	70%	43%	26%	7%	1%	1%	0%	52%

Situation fin 2010	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Programmé	459	1 042	1 715	1 968	2 015	1 952	1 184	701	313	115	11 463
dont engagé	394	959	1 475	1 652	1 344	983	247	37	7	0	7 099
Taux d'engagement	86%	92%	86%	84%	67%	50%	21%	5%	2%	0%	62%

Les opérations programmées en 2009 présentent un taux d'engagement plus fort que celui qui était prévu au budget 2010. Les opérations les plus anciennes voient, en revanche, leurs taux d'engagement progresser moins vite que prévu.

Pour affiner l'analyse, des courbes d'évolution des taux d'engagement en fonction de l'année de programmation des opérations ont été établies. Elles permettent d'établir une tendance moyenne.

ANALYSE DES TAUX D'ENGAGEMENT EN FONCTION DE L'ANNÉE DE PROGRAMMATION



Le délai d'engagement qui sépare la date de démarrage prévisionnelle de chaque opération physique et la date d'attribution de subvention a été de 1 an et 5 mois en 2010 (à comparer à 1 an et 7 mois en 2009, 1 an et 9 mois en 2008 et 1 an en 2007). Ce délai reste élevé en raison des engagements sur les opérations programmées les plus anciennes.

Le délai de demande de paiement des maîtres d'ouvrage, qui s'écoule entre la date de subvention et la première demande de paiement (avance), a été en moyenne de 1,5 mois (à comparer à 3 mois en 2009 et 5 mois en 2008).

Les paiements

En K€

	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Cumul fin 2010
PNRU	9 207	99 185	228 000	405 339	618 886	861 832	1 124 423	3 346 873
Plan de relance						133 756	51 334	185 090
% paiement / engagements								47,9%
Total	9 207	99 185	228 000	405 339	618 886	995 588	1 175 757	3 531 962

Le montant cumulé des dépenses d'intervention (décaissements et recouvrements) atteint 3 532 M€ à la fin de l'exercice 2010. Ce montant représente 47,9% des engagements cumulés au 31 décembre 2009, à comparer à 39,5% en 2009.

Globalement, les paiements effectifs de l'exercice 2010 s'élèvent à 1 176 M€, soit une progression de 18% par rapport à 2009. Les paiements sont inférieurs de 125 M€ à l'objectif défini au budget 2010 de l'établissement. Cet écart est la conséquence directe du faible niveau d'engagement 2010. Les paiements effectués sur les opérations du Plan de relance sont de 51 M€, ce qui porte les paiements du Plan de relance en cumul à 185 M€ à fin 2010.

8 790 demandes de paiement ont été traitées en 2010 dont 3 018 avances, 3 214 acomptes et 2 558 soldes, ce qui représente une progression globale de 15% du nombre de paiements. 24 recouvrements ont été effectués pour un montant de 875 K€.

Les avances à 30%, mises en place en 2009 à l'occasion du Plan de relance, ont été sollicitées par les maîtres d'ouvrage en 2010 dans des conditions identiques à celles de l'année 2009. Un tiers des avances ont été payées à 30%, ce qui porte le taux moyen d'avances à 21%.

Les paiements décaissés dans l'exercice se déclinent en versement d'avance initiale (299 M€) et acomptes ou soldes versés sur justification de la réalisation physique des opérations de rénovation urbaine (877 M€). Lors des versements des acomptes et des soldes, des avances versées les années antérieures ont été reprises à hauteur de 238 M€. Le solde des avances versées aux maîtres d'ouvrage n'a donc augmenté que de 61 M€ en 2010.

Analyse du rythme de paiement

L'analyse du rythme de paiement a été effectuée au regard de la date de la première demande de paiement. Les tableaux qui suivent font apparaître les montants totaux payés et la part mandatée, qui

correspond aux paiements effectués sous forme d'acompte et de solde, hors reprise d'avance, en lien direct avec l'avancement des opérations présenté par les maîtres d'ouvrage.

En €

Fin 2008	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Engagé	117 961 770	444 754 628	483 568 788	1 295 356 978	866 554 099		
Dont payé	92 497 451	316 433 400	296 420 327	450 629 696	196 328 774		
Taux de paiement	78%	71%	61%	35%	23%		
Mandat	78 986 824	244 761 510	211 109 119	266 740 603	77 370 333		
Taux mandat / engagements	67%	55%	44%	21%	9%		

Fin 2009	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Engagé	109 370 618	432 591 772	484 706 904	1 355 062 547	1 071 416 097	1 879 303 291	
Dont payé	97 905 531	349 644 409	355 321 128	712 862 840	361 193 903	474 075 166	
Taux de paiement	90%	81%	73%	53%	34%	25%	
Mandat	89 047 021	297 932 675	290 306 375	587 568 106	240 499 584	120 630 279	
Taux mandat / engagements	81%	69%	60%	43%	22%	6%	

Fin 2010	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Engagé	118 249 234	417 889 061	471 211 105	1 333 099 127	1 122 070 524	2 211 066 176	1 507 873 520
Dont payé	110 426 324	387 860 926	403 778 446	924 425 766	598 304 337	771 224 633	335 941 518
Taux de paiement	93%	93%	86%	69%	53%	35%	22%
Mandat	105 012 284	360 907 624	367 115 737	848 744 526	525 368 612	435 968 064	100 638 995
Taux mandat / engagements	89%	86%	78%	64%	47%	20%	7%

Seuls les engagements présentant une première demande de paiement entièrement renseignée et validée sont repris dans ces tableaux, ce qui explique la variation des bases entre les deux exercices.

Le taux de paiement en fonction de l'ancienneté de la première demande de paiement apparaît globalement stable. Le taux de mandatement à l'avancement des opérations correspondant à la part des paiements réalisés sous forme d'acomptes et de soldes, hors reprise d'avance, est également globalement stable.

Les résultats 2010 confirment que le rythme de paiement, qui est lié à l'avancement physique des opérations, est contraint par les durées normales d'exécution des opérations et peu dépendant de la maturité des projets de rénovation urbaine.

Analyse des délais de paiement

Les délais de paiement ont poursuivi leur baisse en 2010. Le délai qui sépare la validation de la demande du maître d'ouvrage, telle qu'elle est renseignée dans le système d'information du paiement effectif, a été en moyenne de 90 jours :

- 54 jours pour les avances
76 jours en 2009 et 207 jours en 2008,
- 90 jours pour les acomptes
111 jours en 2009 et 206 jours en 2008,
- 135 jours pour les soldes
194 jours en 2009 et 286 jours en 2008,

Ces performances exprimées en jours ouvrables sont proches des objectifs assignés par le règlement comptable et financier de l'Agence en vue d'un traitement à 60 jours ouvrés des demandes de paiement dont, 30 jours dédiés à l'instruction locale et 30 jours pour le visa comptable à compter de la complétude des dossiers. En effet, ces délais

incluent également les temps d'échange avec le maître d'ouvrage afin d'aboutir à la constitution de dossiers complets. La suppression du visa financier en 2010, dans le cadre de la délégation de l'ordonnancement des dépenses aux Délégués Territoriaux de l'Agence, a permis de réduire les délais au niveau de l'ANRU. L'ouverture du système d'information AGORA aux maîtres d'ouvrage, qui s'est étalée du premier trimestre à la fin de l'année 2010, doit également contribuer à la réduction des délais au niveau départemental tout en assurant une meilleure transparence sur ces délais.



Le Plan de relance

L'affectation des 350 M€ de crédits du Plan de relance a été réalisée lors des 40 comités d'engagement qui se sont tenus entre mars et avril 2009.

Pour les opérations qui n'avaient pas été en mesure de respecter l'objectif de la présentation d'un ordre de service au 31 décembre 2009, le conseil d'administration de l'Agence a autorisé les Délégués Territoriaux à désaffecter les crédits du Plan de relance et à les redéployer sur d'autres opérations, retenues par les comités d'engagement, mais qui n'avaient pas pu faire l'objet d'un financement. Pour tenir compte des délais opérationnels, l'objectif fixé pour ces opérations a été la présentation d'un ordre de service pour le 31 mars 2010. A titre exceptionnel, les Délégués Territoriaux ont également été autorisés à accorder un délai complémentaire pour la présentation des ordres de service des opérations retenues en 2009 dans la limite du 31 mars 2010.

Les redéploiements des crédits non utilisés sur les opérations qui n'ont pas pu respecter les objectifs de démarrage des travaux au 31 décembre 2009 ont eu lieu au premier semestre 2010 et ont porté sur un montant total d'1 M€.

Les crédits du Plan de relance ont permis de générer plus de 4 milliards d'euros de travaux. Ils concernent :

- 13000 constructions de logements sociaux,
- 31500 logements réhabilités,
- 19500 logements résidentialisés,
- 200 opérations d'aménagements,
- 150 équipements publics,
- 15 opérations d'accession sociale,
- 20 opérations commerciales,
- 90 opérations d'ingénierie.

Le montant des crédits engagés sur le Plan de relance au 31 décembre 2010 est de 331 M€. L'écart avec les 350 M€ affecté correspond à des opérations qui avaient déjà fait l'objet d'une première décision attributive de subvention avant le Plan de relance mais qui n'avaient pas pu démarrer. Pour ces opérations, qui ont respecté les objectifs de présentation des ordres de service, le complément de subvention apporté par le Plan de relance sera mobilisé en 2011 lors de l'attribution des décisions de subvention modificatives qui, selon les règles de l'ANRU, sont conditionnées à la justification d'un avancement des travaux de 15% au minimum.

51 M€ ont été payés par l'Agence aux maîtres d'ouvrage en 2010, ce qui porte le montant cumulé des paiements à 185 M€ à fin 2010. Les paiements suivants interviendront au fur et à mesure de l'avancement des chantiers et s'échelonneront jusqu'en 2012.



Le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés

Le comité d'engagement du 16 juillet 2010 a décidé de retenir une instruction nationale pour 10 sites, et une instruction locale pour les 15 autres sites.

Au 31 décembre 2010, 6 conventions ont été signées ou passées en comité d'engagement ou en comité d'instruction. Elles représentent un montant

de subvention total de 96,5 M€, dont 43,6 M€ apportés par l'ANRU et un montant total d'investissement de 380 M€.

Aucun engagement ou paiement n'avait été effectué à fin 2010.

Les collèges dégradés

Aucun engagement ou paiement n'avait été effectué à fin 2010.

Les internats d'excellence

Treize internats d'excellence, correspondant à des projets engagés antérieurement au lancement du programme des investissements d'avenir ont ouvert à la rentrée 2010.

Six l'ont été dans des locaux ne nécessitant pas de travaux :

- Châtel-Saint-Germain / Metz (Moselle)
- Barcelonnette (Alpes-de-Haute-Provence)
- Paris (Paris, Courbertin)
- Langres (Haute-Marne)
- Le Havre (Seine-Maritime)
- Nice (Alpes-Maritimes)

Sept autres ont fait l'objet d'une première tranche de travaux, pour un montant cumulé de 48 M€, sous la responsabilité du Ministère de l'éducation nationale :

- Sourdon (Seine-et-Marne) 25,5 M€
- Noyon (Oise) 2,5 M€
- Cachan (Val-de-Marne) 0,2 M€
- Maripasoula (Guyane) 0,9 M€
- Douai (Nord) 5,5 M€
- Montpellier (Hérault) 8,35 M€
- Marly-le-Roi (Yvelines) 5 M€

Le Directeur Général de l'enseignement scolaire et le Directeur Général de l'ANRU ont notifié aux préfets de région et aux recteurs d'académie le 5 novembre 2010 la cible des places à créer dans leur région et l'enveloppe financière prévisionnelle. Fin 2010, des schémas régionaux négociés avec les régions étaient en cours d'élaboration dans une quinzaine de régions.

Les schémas régionaux à l'étude comprennent une quarantaine d'opérations identifiées pour un total d'environ 10 000 places à créer.

Le Ministère de l'éducation nationale prévoit en complément de labelliser des places d'internats existantes, pour atteindre l'objectif des 20 000 places. Le nombre total de places d'internat d'excellence

prévues se répartirait ainsi entre création au titre d'une opération d'investissement et labellisation de places d'internat existantes.

Fin 2010, aucun engagement ou paiement n'avait été effectué sur le budget de l'ANRU. En effet, les tranches de travaux payées en 2010 ont été gérées directement par le ministère de l'éducation nationale. Le budget annexe des internats d'excellence de l'ANRU à fin 2010 comporte donc uniquement au bilan le versement des fonds par le commissariat général aux investissements à hauteur de 452 M€ et en dépenses la refacturation des dépenses engagées par l'ANRU pour la gestion du programme à hauteur de 85 K€.

En K€

	Réalisé 2010	Cumul fin 2010
Ressources	452 000	452 000
Affectations	0	0
Engagements	0	0
Paiements	0	0
Fonctionnement	85	85
Total dépenses	85	85



Le budget de fonctionnement



Les produits imputables au fonctionnement

En €

		Clôture 2009	EPRD* 2010	Clôture 2010	Écart 2009-2010	Évolution 2009-2010
75	Autres produits de gestion courante	9 431 374	9 361 334	9 767 239	335 865	4%
757	Subventions de fonctionnement	9 395 655	9 361 334	9 563 373	167 718	2%
758	Produits divers de gestion courante	35 719	0	203 866	168 148	471%
76	Produits financiers	8 986 830	6 500 000	2 420 964	- 6 565 866	-73%
77	Produits exceptionnels	119 467	0	132 027	12 560	11%
78	Reprises sur amortissements et provisions	0	0	2 052	2 052	0%
79	Transferts de charges	76 455	0	90 627	14 172	19%
Total		18 614 125	15 861 334	12 412 909	- 6 201 216	-33%

* EPRD : État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 12 412 909 euros ; elles sont de natures diverses.

Les subventions de fonctionnement

En 2010, l'ANRU a comptabilisé 9 767 239 euros de subventions, dont 4 millions d'euros pour fonctionnement de l'Agence et 1,1 million d'euros en remboursement des dépenses du Pôle d'Appui Opérationnel, de la part de la Caisse des Dépôts.

Une subvention pour charge de service public a été versée par l'État à hauteur de 4,46 millions d'euros.

Les produits financiers

La trésorerie de l'ANRU, placée sous forme de SICAV tout au long de l'année et de Comptes à Terme au second semestre, a dégagé en 2010 des revenus à hauteur de 2,421 M€, en baisse de 73% par rapport à 2009.

Sur les SICAV : on constate une baisse du taux de rémunération de ce produit : 1,42% moyen en 2009 à 0,29% pour le placement principal (0,64% pour le second placement).

Sur les comptes à terme : le taux moyen de rémunération de ce placement est de 0,33% en 2010.

Les autres produits

Des produits sur exercices antérieurs et transferts de charges d'exploitation sont comptabilisés pour respectivement 132 027 et 90 627 euros.

Ils correspondent principalement à des recettes liées au personnel : Indemnités Journalières de Sécurité Sociale, aide pour l'emploi de travailleurs,

remboursements divers tels que tickets restaurant. Par ailleurs, un produit de 85 319 euros est enregistré en 2010, correspondant à la refacturation des frais de fonctionnement des internats d'excellence, au coût réel.



Les dépenses de fonctionnement

En €

		Clôture 2009	EPRD* 2010	Clôture 2010	Écart 2009-2010	Évolution 2009-2010
60	Achats	865 224	1 219 00	1 080 835	215 611	25%
61	Services extérieurs	4 989 971	6 245 530	4 339 874	- 650 097	-13%
62	Autres services extérieurs	5 570 761	9 054 608	7 868 336	2 297 574	41%
CONSOMMATIONS INTERMÉDIAIRES		11 425 956	16 519 138	13 289 045	1 863 088	16%
63	Impôts, taxes et versements assimilés	536 322	690 100	688 861	152 539	28%
64	Charges de personnel	6 076 144	7 476 592	7 346 837	1 270 693	21%
67	Charges exceptionnelles	4 180	0	32 190	28 010	670%
68	Dotations aux amor ^{ts} et aux provisions**	706 425	988 000	887 681	181 257	26%
69	Participation et impôts société	594 560	320 000	296 676	-297 884	-50%
TOTAL		19 343 587	25 993 730	22 541 290	3 197 703	17%

		Clôture 2009	EPRD* 2010	Clôture 2010	Écart 2009-2010	Évolution 2009-2010
20	Immobilisations incorporelles	42 804	60 277	16 834	- 25 970	-61%
21	Immobilisations corporelles	214 533	228 800	640 537	426 003	199%
TOTAL		257 337	289 077	657 371	400 033	155%

TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT		19 600 925	26 282 907	23 198 660	3 597 736	18,4%
---	--	-------------------	-------------------	-------------------	------------------	--------------

* EPRD : État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses.

** Hors Dotations aux amortissements sur Intervention.

Le montant cumulé du budget de fonctionnement et d'investissement arrêté à l'EPRD s'élevait à 26 282 907 euros. Les dépenses réelles sont de 23 198 660 euros, soit une progression de 18,4 % par rapport au réel 2009 et une économie de 3,1 M€ par rapport au budget.

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement se décomposent comme suit :

Les charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 7 346 837 euros, ce qui représente une hausse de 21 % par rapport au réalisé 2009. Le montant net du coût du personnel est de 7 137 663 euros si l'on déduit du montant ci-dessus les produits de gestion courante et les transferts de charges liés au personnel, vus dans le poste des recettes de fonctionnement.

Au cours de l'année 2010, le plafond d'emploi est passé de 81 à 86 personnes. De plus, l'équipe chargée des internats d'excellence a été recrutée hors plafond.

Ce poste tient compte de l'évolution des taux de cotisation pensions civiles, prévoyance et charges URSSAF.

Ce coût comprend par ailleurs les indemnités de formation des formateurs, dans le cadre du déploiement du système d'information AGORA (74 K€).

Les consommations intermédiaires

Le poste consommations intermédiaires regroupe les dépenses des comptes 60, 61 et 62, qui s'élèvent à 13 289 045 euros, en augmentation de 16 % par rapport à 2009.



En €

	Clôture 2009	EPRD* 2010	Clôture 2010	Écart 2009-2010	Évolution 2009-2010
Direction Générale	14 040	20 000	8 502	- 5 538	- 39%
Locaux et aménagements	1 410 504	1 886 000	1 529 129	118 625	8%
Projet AGORA	1 540 576	2 567 644	2 661 210	1 120 634	73%
Secrétariat Général	2 607 467	2 606 414	2 290 855	- 316 610	- 12%
Direction du Secrétariat Général	660 199	602 976	568 304	-91 894	- 14%
Ressources Humaines	219 398	218 000	139 251	-80 147	- 37%
Moyens Généraux	720 526	791 500	830 071	109 546	15%
Informatique	1 007 344	993 938	753 229	-254 115	- 25%
Direction de l'Animation et de l'Appui	2 623 000	4 541 025	3 939 656	1 316 657	50%
Animation des Réseaux	836 982	936 000	436 512	- 400 469	- 48%
Pôle d'Appui Opérationnel	649 173	1 000 000	1 074 875	425 702	66%
Formation	309 280	790 025	416 731	107 451	35%
Conventions MEEDEM / Intérieur / ERU (École de la Rénovation Urbaine)	827 565	1 800 000	2 004 742	1 177 177	142%
Autres dépenses		15 000	6 796	6 796	
Direction de la Communication	929 150	1 459 100	1 025 578	96 428	10%
CES (Comité d'Évaluation de Suivi)	306 294	191 000	106 482	- 199 811	- 65%
Direction de la Stratégie et du développement du Programme	1 855 376	2 924 332	1 468 425	- 386 951	- 21%
Points d'Étape	1 153 345	1 642 545	1 011 053	- 142 292	- 12%
PNRU		899 838	370 201		
PNRQAD		345 949	75 894		
Autres dépenses		36 000	11 277		
Direction des Relations Institutionnelles		90 000	39 782	39 782	
Directions Opérationnelles	24 992	27 250	30 900	5 909	24%
Direction Financière	114 561	206 373	188 526	73 965	65%
	11 425 960	16 519 138	13 289 045	1 863 090	16%

* EPRD : État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses.

Les principaux écarts concernent :

- **Projet AGORA : 2661 K€**

Ces frais recouvrent notamment : l'AMO pour le développement de l'outil et le déploiement d'AGORA aux maîtres d'ouvrage, qui a engendré en 2010 une dépense de 1579 K€, les dépenses de prestataires informatiques pour le développement du logiciel et le support aux utilisateurs (902 K€), les dépenses pour le développement de la base de données (datawarehouse), interface entre AGORA et l'outil Reporting (90 K€) et les frais de contentieux JOUVE, ancien développeur de l'outil (90 K€).

- **Conventions MEDDTL / Intérieur / ERU : 2005 K€**

En 2010 sont comptabilisées les conventions 2009 et 2010. D'où l'augmentation de ce poste sur l'exercice.

- **Locaux et aménagements : 1 529 K€**

L'année 2010 marque la fin des différents baux (Rue de Rennes et rue du Départ) pour regrouper les salariés en un seul site. Si l'on ajoute les dépenses d'agencement des bureaux, reclassées en immobilisations (513 K€), ce coût total élevé (2 042 K€) présente un caractère exceptionnel.

- **Pôle d'Appui Opérationnel : 1 075 K€**

Ces dépenses sont en augmentation de 66 %, correspondant à la remise en place d'une équipe sur ces missions. Le poste avait été vacant durant le second semestre 2009.

- **Animation Réseau (437 K€)**

Ce poste est en baisse de 400 K€ entre 2009 et 2010, correspondant à la nature des dépenses. En effet, 2009 était une année JERU (Journées nationales d'Échanges des acteurs de la Rénovation Urbaine), générant de grosses dépenses, alors que 2010 a été une année de FRARU (Forums Régionaux des Acteurs de la Rénovation Urbaine).

- **Comité d'Évaluation et de Suivi (CES) : 106 K€**

Par la Décision Modificative d'avril 2010, le budget du CES a été limité aux études en cours. Le dépensé de ce service baisse donc de 65 %.



Les impôts et taxes

Essentiellement liées à la masse salariale, ces dépenses s'élèvent à 296 676 euros en 2010.

Concernant l'impôt société, qui s'élève à 81 K€, il a fortement diminué en 2010 (-83%) puisque l'ANRU place sa trésorerie principalement en SICAV, non soumises à l'impôt société. Seuls les comptes à terme sont imposés.

Les immobilisations et amortissements & provisions

Les amortissements s'élèvent à 888 K€, calculés selon le mode linéaire approuvé par délibération du conseil d'administration du 7 juillet 2004 :

201000	Frais d'établissement	5 ans
203000	Frais de recherche et de développement	3 ans
205300	Logiciels acquis ou sous-traités	3 ans
215400	Matériel et outillage industriel	5 ans
218100	Installation générale, aménagements divers	3 ans
218100	Installation générale, aménagements divers	10 ans
218200	Matériel de transport	5 ans
218300	Matériel de bureau informatique	3 ans
218400	Mobilier	7 ans

Ce poste comprend 161 K€ de dotations aux amortissements et aux provisions exceptionnels, dont 100 K€ de provisions pour risques contentieux (contentieux JOUVE et prud'homme).

Les faits caractéristiques et la comparabilité des comptes



Les rappels sur le régime administratif et financier de l'ANRU

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (l'ANRU) a été créée par la loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 (loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine qui a institué le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU). C'est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) soumis aux règles de la comptabilité publique qui a été installé par le décret du 9 février 2004. L'ANRU est un opérateur de l'État. Ses comptes sont valorisés dans les comptes de l'État au compte 26 "participations".

L'organisation comptable et financière de l'ANRU est régie par les textes suivants :

- Décret N° 2004 - 123 du 9 février 2004 (articles 15),
- Décret n°62 - 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la Comptabilité Publique (articles 151 à 153 et 190 à 225),
- Instruction M 9-5 du 18 juillet 2002 de la direction générale de la comptabilité publique relative aux EPIC,
- Règlement général de l'ANRU,
- Règlements comptables et financiers de l'ANRU (2005, 2007 et modifié en 2009 et en 2010).

L'ANRU est dotée d'un comptable public, nommé par arrêté du Ministre du budget et des comptes publics, chargé de l'exécution des recettes et dépenses, de la trésorerie, de la tenue de la comptabilité, de la réalisation du compte financier et responsable personnellement et pécuniairement devant la Cour des Comptes.

Le Directeur Général de l'ANRU est l'ordonnateur des recettes et des dépenses de l'ANRU (article 11 du décret du 19 février 2004). Il propose les comptes au conseil d'administration de l'ANRU qui les valide et les arrête. Le conseil d'administration approuve le compte financier par délibération. Celle-ci devient exécutoire si les représentants de l'État compétents ne s'y opposent pas (pour l'ANRU : Ministre chargé de la politique de la ville et Ministre du budget et des comptes publics).

La comparabilité des comptes

Concernant les règles et méthodes comptables, les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. La monnaie est l'euro.

L'ANRU dispose d'une seule comptabilité et ne possède pas de filiale, ni d'établissement secondaire.

Un budget annexe a été créé en 2010 pour la gestion du Programme Internats d'excellence.

La durée de l'exercice correspond à l'année civile.

La certification des comptes annuels

L'ANRU a décidé depuis 2009 de faire certifier ses comptes annuels par un commissaire aux comptes. Ainsi les comptes de l'exercice 2010,

comme ceux de l'exercice 2009, ont été certifiés sans réserve par le cabinet Grant Thornton, commissaire aux comptes.





La situation financière



Les notes relatives aux postes du bilan

Au 31 décembre 2010, la structure du bilan est la suivante :

<i>En €</i>	2010	2009	Variations 2010-2009
Actif			
Actif immobilisé net	1 489 767	1 504 835	(15 068)
Actif circulant	2 660 616 141	3 149 286 114	(488 669 973)
Total actif	2 662 105 908	3 150 790 949	(488 685 041)
Passif			
Capitaux propres	(2 414 786 256)	(1 177 443 085)	(1 273 343 171)
Provisions pour risques et charges	4 417 956 504	4 118 588 468	299 368 036
Dettes	658 935 660	209 645 566	449 290 094
Total passif	2 662 105 908	3 150 790 949	(488 685 041)

Les montants significatifs impactant les postes du bilan sont explicités ci-après.

L'actif immobilisé

ACTIF IMMOBILISÉ : MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2010

En €	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 824 563	16 834		1 841 397
Immobilisations corporelles	1 896 715	710 484	69 948	2 537 251
Immobilisations financières	36 442		3 942	32 500
Total	3 757 720	727 318	73 890	4 411 148

Les acquisitions d'immobilisations s'élèvent à 727 318 € et les sorties à 73 890 € :

- **Immobilisations incorporelles :**
acquisition de logiciels.
- **Immobilisations corporelles :**
les principales acquisitions concernent :
 - des travaux d'aménagement des locaux du siège de l'ANRU pour 513 175 €,
 - un véhicule pour 25 114 €,
 - du mobilier et du matériel de bureau pour 141 495 €.

Les diminutions d'immobilisations pour 69 948 € sont dues à des cessions de véhicules et à des sorties de matériel de bureau suite à des vols d'ordinateurs.

- **Immobilisations financières :**
diminution de 3 942 € générée par la restitution de la caution de locaux de bureaux.
- **Amortissements**





AMORTISSEMENTS EXERCICE 2010

<i>En €</i>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 174 855	427 860		1 602 715
Immobilisations corporelles	1 078 029	298 518	57 880	1 318 667
Total	2 252 884	726 378	57 880	2 921 382

Les amortissements de l'exercice 2010 s'élèvent à 726 378 € dont 427 860 € au titre des actifs incorporels et 298 518 € au titre des actifs corporels. Ils ont été pratiqués selon le mode linéaire sur les acquisitions de biens immobilisés et les investissements immatériels conformément aux durées approuvées par délibération du conseil d'administration du 7 juillet 2004.

S'agissant des travaux d'aménagement de locaux réalisés au siège pour 513 175 €, ils sont immobilisés sur 3 ans et sont alignés sur la durée du bail restant à courir jusqu'à 2013.

L'actif circulant

Créances

ÉTAT DES CRÉANCES

En €

	2010	2009	Variation 2010-2009
Avances versées aux maîtres d'ouvrage Créances entre 1 et 5 ans	781 431 644	720 527 045	60 904 599
Autres créances d'exploitation inférieures à 1 an	716 983 838	1 856 493 955	(1 139 510 117)
Total	1 498 415 482	2 577 021 000	(1 078 605 518)

Le montant des créances sur les maîtres d'ouvrage correspond aux avances résiduelles restant à reprendre au fur et à mesure de la réalisation physique des opérations, lors des demandes de paiement d'acomptes et de solde des subventions. Le solde a augmenté de 8,45% entre 2009 et 2010.

Les autres créances d'exploitation sont composées principalement des subventions de l'Union des Entreprises et des Salariés pour le Logement à l'ANRU au titre du financement du PNRU et du PNRQAD. Elles sont prévues par le décret N° 2009-747 du 22 juin 2009 pour les exercices 2009 à 2011. Leur échéancier de versement est fixé par des arrêtés du Ministère de l'écologie en date du 10 août 2009.

Des produits à recevoir avaient été comptabilisés dans les comptes 2009 car ils correspondent aux conditions générales de comptabilisation des actifs, qui sont les suivantes :

- la créance est identifiable,
- sa valeur peut être évaluée avec une fiabilité suffisante,

- il est probable que l'entité bénéficiera des avantages économiques futurs correspondants.

Les autres créances d'exploitation sont composées principalement de :

- 615 000 000 € de produits à recevoir au titre du PNRU pour l'exercice 2011,
- 95 000 000 € de produits à recevoir au titre du PNRQAD pour l'exercice 2011,
- 4 000 000 € de produits à recevoir de la Caisse des Dépôts concernant les charges de fonctionnement,
- 1 676 478 € représentent le solde à verser par la Caisse des Dépôts à l'ANRU au titre du Pôle d'Appui Opérationnel en vertu d'une convention ANRU / CDC,
- 43 686 € concernent un trop-versé au Trésor Public au titre de la taxe sur les salaires 2010. Ils ont été remboursés en février 2011 à l'ANRU par virement bancaire.

Valeurs Mobilières de Placement (VMP) et trésorerie

ÉTAT DES CRÉANCES

<i>En €</i>	2010	2009	Variation 2009-2010
VMP	705 912 697	517 811 761	188 100 936
Trésorerie ANRU	4 265 461	54 435 523	(50 170 062)
Trésorerie Investissements d'avenir	452 000 000	0	452 000 000
Totaux	1 162 178 158	572 247 284	589 930 874

Au 31 décembre 2010, le total des sommes placées en VMP correspondait aux SICAV de trésorerie suivantes :

Fonsicav (Caisse des Dépôts)	605 128 159 €
Sicav Dexia Euro Cours	100 784 537 €

Les écarts entre 2010 et 2009 s'expliquent ainsi :

- En octobre 2010, un versement important de l'UESL est intervenu et a fait l'objet d'un placement en parts de SICAV. Ces opérations ont contribué à l'augmentation de la valeur du portefeuille et à la diminution de la trésorerie sur le compte de dépôts de fonds au Trésor.
- Les 452 000 000 € représentent la trésorerie consacrée au programme Internats d'excellence et égalité des chances. Ils ne peuvent être ni utilisés pour d'autres dépenses, ni placés car ils obéissent à des règles strictes définies dans la convention entre l'État et l'ANRU.



Le passif

Capitaux propres

A la clôture de l'exercice 2010, la situation des capitaux propres est la suivante :

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>En €</i>	2010	2009	Variation 2009-2010
Report à nouveau à l'ouverture de l'exercice	(1 177 443 085)	(1 791 284 576)	613 841 491
Résultat de l'exercice	(1 237 343 171)	613 841 491	(1 851 846 621)
Report à nouveau à la clôture de l'exercice	(2 414 786 256)	(1 177 443 085)	1 237 343 171

Compte tenu du report à nouveau négatif et du déficit enregistré dans les comptes 2010, les fonds propres continuent de se dégrader

fortement pour atteindre une somme négative de 2 414 786 256 € qui est retracée au compte 26 "participations" dans la comptabilité de l'État.

Provisions pour risques et charges

PROVISIONS

<i>En €</i>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions pour risques et charges		147 874	0	147 874
Provisions pour charges d'intervention	4 118 588 468	299 368 036	0	4 417 808 630
Total	4 118 588 468	299 515 910	0	4 417 956 504

L'écart entre l'ouverture et la clôture de l'exercice 2010 s'explique par l'enregistrement de provisions pour charges d'intervention d'un montant de 299 368 036 €. Cette provision résulte de la différence entre le solde des Décisions Attributives de Subventions (DAS) valides au 31 décembre 2010 pour 1 409 379 276 € et le total des dépenses mandatées (acomptes et soldes) en 2010 pour 1 114 860 933 €.

En effet, en 2009, l'ANRU a opéré un changement de méthode comptable visant à retracer dans ses comptes les engagements générés par les DAS

valides, c'est-à-dire non annulées. Les DAS signées par les Délégués Territoriaux de l'ANRU (Préfets) au profit des maîtres d'ouvrage constituent des engagements de versement à ces derniers.

Ces engagements créent à l'encontre de l'ANRU une obligation de laquelle résultera une charge (article 29 du décret 29 décembre 1962). Dans ces conditions, les DAS valides constituent des passifs pour l'ANRU et doivent être enregistrées dans les comptes.

Dettes

Ce sont des dettes à moins d'un an.

ÉTAT DES DETTES

En €	2010	2009	Variation	Observations
Fournisseurs	1 439 846	494 744	945 102	Charges à payer de fonctionnement
Dettes fiscales et sociales	2 985 616	1 941 899	1 043 717	Charges à payer des personnel, impôts...
Subventions à payer Internats d'excellence	452 000 000		452 000 000	Charges à payer Internats d'excellence et égalité des chances
CAP intervention	202 507 103	207 208 922	(4 701 819)	Charges à payer interventions

Les charges à payer ont augmenté de façon significative entre 2009 et 2010 car elles ont fait l'objet d'une meilleure anticipation de la part des services.

Les dettes fournisseurs et les dettes fiscales et sociales sont des dettes à moins d'un an. Les plus significatives sont les suivantes :

- convention avec le Ministère de l'écologie et du développement durable pour 1 862 542 €,
- impôts sur les produits financiers pour 80 500 € résultant des comptes à terme,

- convention "Espoir Banlieues" avec l'Acisé pour 68 238 €.

Les charges à payer pour intervention représentent les dossiers de demande de paiement validés mais non payés à la clôture de l'exercice.

Les subventions à payer pour les internats d'excellence vont être décaissées sur plusieurs années au fur et à mesure des paiements enregistrés dans le budget annexe.

Les notes relatives aux postes du compte de résultat

Les données significatives de l'exercice 2010

En €

Charges	2010	2009
Charges d'exploitation	13 289 045	11 425 956
Impôts	688 861	536 321
Charges de personnel	7 346 837	6 076 144
Dotations aux amortissements	726 378	706 424
Dotations aux provisions pour dépréciation de l'actif circulant	0	0
Dotations aux provisions pour charges d'intervention	299 220 162	1 248 072 468
Charges d'intervention	1 110 159 114	855 435 315
Charges exceptionnelles	193 493	4 180
Intéressement	216 176	121 152
Impôt sur le bénéfice	80 500	473 406
Total des charges	1 431 920 566	2 122 851 366

Produits	2010	2009
Produits d'exploitation	296 545	22 614 767
Produits d'intervention	180 000 000	2 694 190 000
État, CDC et autres	11 727 858	10 782 123
Produits financiers	2 420 964	8 986 829
Produits exceptionnels	132 027	119 467
Total des produits	194 577 394	2 736 693 186
Résultat exercice	(1 237 343 171)	613 841 491

Le résultat de l'exercice 2010 est déficitaire à hauteur de 1 237 343 171 €. En 2009, il était bénéficiaire

du fait de l'enregistrement de produits à recevoir très significatifs.

Définition des notions “fonctionnement” et “intervention”

Les produits de fonctionnement correspondent à l'ensemble des produits issus de l'activité ordinaire de l'Agence. Ils se composent de la subvention pour charge de service public versée par l'État, de la subvention versée par la CDC, des produits financiers et des produits exceptionnels sur opérations de gestion. Les produits de fonctionnement (comptes 757110, 757400, 757410, 76, 77, 79) correspondent aux fonds reçus de l'État, de la CDC, et aux produits financiers générés par les placements de trésorerie. Ils s'élèvent à 12 412 909 € en 2010 contre 18 614 125 € en 2009 et 34 200 749 € en 2008.

Les produits d'intervention sont les versements reçus de tiers sans contrepartie équivalente pour le tiers. Ils se composent des subventions de l'État, de l'UESL, de la CGLLS. Les produits d'intervention (comptes 757200, 757210, 757300, 757500, 757700) correspondent au montant des fonds reçus des divers financeurs et s'élèvent à 182 164 486 € en 2010 contre 2 694 190 000 € en 2009 et 621 740 130 € en 2008. Depuis 2009, le financement de l'ANRU est assuré essentiellement par l'UESL suite à la promulgation de la loi MOLLE en mars 2009.

Les charges de fonctionnement correspondent aux charges issues de l'activité ordinaire de l'ANRU : sommes versées en contrepartie de marchandises, de travaux, de services, charges de personnel, impôts et taxes, etc. Elles sont retracées dans les comptes 60, 61, 62 63, 64, 67, 6811 et 69. Pour l'exercice 2010, le montant des charges de fonctionnement est de 22 541 290 € contre 19 343 587 € en 2009 et 18 728 680 € en 2008.

Les charges d'intervention sont des versements motivés par la mission de l'ANRU. Elles comprennent les versements sans contrepartie équivalente comptabilisable et significative d'échange. Elles correspondent aux subventions versées aux maîtres d'ouvrage dans le cadre du PNRU, du PNRQAD et du Plan de relance ainsi que les charges à payer. Elles figurent au compte 657 et s'élèvent à 1 110 159 115 € en 2010 contre 855 435 641 € en 2009 et 397 701 815 € en 2008. Si l'on rajoute les provisions pour charges, elles représentent 1 409 379 277 € en 2010 contre 2 103 508 110 € en 2009.

Résultat de fonctionnement

En €

RECETTES		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
75	Autres produits de gestion courante	4 000 000	4 000 000	4 022 114	4 258 054	5 051 627	9 431 374	9 767 239
76	Produits financiers	57 687	1 067 365	3 989 312	19 923 298	29 076 238	8 986 830	2 420 964
77	Produits exceptionnels	3	855	0	607	1	119 467	132 027
78	Reprise sur amortissement et provisions							2 052
79	Transferts de charges	1 508	40 904	50 108	67 471	72 883	76 455	90 627
Total recettes de fonctionnement		4 059 198	5 109 123	8 061 535	24 249 430	34 200 750	18 614 125	12 412 909
DÉPENSES		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
60	Achats	59 534	68 693	109 644	471 117	1 042 623	865 224	1 080 835
61	Services extérieurs	264 501	1 893 005	2 969 705	3 181 028	3 654 912	4 989 971	4 339 874
62	Autres services extérieurs	975 871	1 358 651	2 359 530	4 073 067	6 053 809	5 570 761	7 868 336
Consommations intermédiaires		1 299 906	3 320 350	5 438 879	7 725 212	10 751 345	11 425 957	13 289 045
63	Impôts, taxes et versements assimilés	149 387	284 713	397 073	469 713	505 076	536 322	688 861
64	Charges de personnel	1 669 883	3 058 107	4 206 716	5 089 333	5 719 404	6 076 144	7 346 837
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	9 946	211	4 180	32 190
68	Dotations aux amortissements et aux provisions*	61 963	242 583	325 526	404 854	539 304	706 425	887 681
69	Participation et impôt société	0	0	0	271 192	1 213 337	594 560	296 676
Total dépenses de fonctionnement		3 181 139	6 905 753	10 368 195	13 970 250	18 728 677	19 343 587	22 541 290
Résultat de fonctionnement		878 058	- 1 796 630	- 2 306 661	10 279 180	15 472 073	- 729 462	- 10 128 380

* Hors dotation aux provisions sur intervention.

Le compte de résultat du fonctionnement de l'Agence fait apparaître en 2010 un déficit de 10 128 K€. En cumul depuis les débuts de l'ANRU, le résultat est positif de 11 668 K€ en raison du fort niveau de

produits financiers atteint en 2007 et en 2008 et de la faiblesse des dépenses de fonctionnement sur les premières années de l'ANRU.

Résultat d'intervention

En €

RECETTES	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
75 Autres produits de gestion courante	184 800 000	275 410 940	486 253 648	498 689 621	621 740 130	2 695 576 468	182 164 486
78 Reprises sur amortissements et provisions*						22 502 594	
Total recettes d'intervention	184 800 000	275 410 940	486 253 648	498 689 621	621 740 130	2 718 079 062	182 164 486

DÉPENSES	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
65 Autres charges de gestion courante	9 206 600	44 041 803	180 018 338	356 717 785	397 701 815	855 435 642	1 110 159 115
68 Dotations aux amortissements et aux provisions*	334 940 400	752 907 197	466 214 662	758 374 908	580 581 087	1 248 072 468	299 220 162
Total dépenses d'intervention	344 147 000	796 949 000	646 233 000	1 115 092 692	978 282 902	2 103 508 110	1 409 379 277

Résultat d'intervention	-159 347 000	-521 538 061	-159 979 352	-616 403 071	-356 542 772	614 570 953	-1 227 214 791
--------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	--------------------	-----------------------

* Hors dotation aux amortissements de fonctionnement.



Les produits

Les produits d'exploitation

En 2010, l' ANRU a enregistré 9 767 239 euros de subventions, dont 4 millions d'euros de la Caisse des Dépôts pour fonctionnement de l'Agence et 1,1 million d'euros en remboursement des dépenses du Pôle d'Appui Opérationnel. Une subvention pour charge de service public a été versée par l'État à hauteur de 4,46 millions d'euros.

Les produits financiers représentent 2 420 964 € en 2010. Ils sont générés par les placements en compte à terme pour 805 000 € et par les plus-values de cessions de SICAV pour 1 615 964 €.

Les produits d'intervention

Les montants significatifs pour 2010 représentent un total de total de 182 164 486 € et se répartissent ainsi :

État - Plan de relance	2010	150 000 000
Subvention CGLLS	2010	30 000 000
Subventions État pour les collèges dégradés	2010	1 900 000
Autres produits	2010	264 486



Les charges

Les charges d'intervention

Le montant des charges d'intervention (hors provisions) atteint, à la fin de l'exercice 2010, 1 110 159 115 € contre 855 435 641 € en 2009 et 397 701 815 €

en 2008. Cette augmentation est due à l'accélération des paiements d'acomptes et de soldes qui ont augmenté de 47 % entre 2009 et 2010.

Les dotations aux provisions pour charges d'intervention

La dotation aux provisions enregistrée en 2010 s'élève à 299 220 162 € contre 1 248 072 468 € en 2009. Cette dotation représente le total des

DAS valides signées au 31 décembre 2010 et non mandatées à la clôture de l'exercice.

La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) représente la totalité des ressources internes que l'entreprise pourrait consacrer à l'autofinancement.

<i>En €</i>	2010	2009
Résultat de l'exercice	(1 237 343 171)	613 841 491
Dotations aux amortissements et provisions	300 107 843	1 248 778 893
Reprises sur amortissements et provisions	(2 052)	(22 502 594)
Insuffisance d'autofinancement	(937 237 380)	1 840 117 790

La CAF diminue de façon significative en 2010 à cause de la baisse importante du résultat et devient une insuffisance d'autofinancement.

Le tableau de financement

En €

Emplois stables	2010	2009	Ressources stables	2010	2009
Insuffisance d'autofinancement	937 237 380		Capacité d'autofinancement		1 840 117 790
Immobilisations incorporelles	16 834	42 804			
Immobilisations corporelles	710 484	214 533			
Immobilisations financières	0	31 000			
Variation du fonds de roulement (ressource nette)		1 839 829 453	Variation du fonds de roulement (emploi net)	937 964 698	
Totaux	937 964 698	1 840 117 790	Totaux	937 964 698	1 840 117 790

Le tableau de financement permet de déterminer à partir de la CAF (ou de l'insuffisance d'autofinancement) des immobilisations acquises au cours de l'exercice la variation du fonds de roulement.

En 2010 le prélèvement sur le fonds de roulement est de 937 964 698 €. Ce qui démontre la dégradation de la situation financière de l'ANRU.



Le fonds de roulement

Le fonds de roulement constitue un excédent de ressources stables qui permet de financer une partie des besoins à court terme. Il peut être calculé par le haut du bilan (a) ou par le bas du bilan (b).

a - La différence entre les ressources stables et les emplois stables

En €

Emplois stables			Ressources stables		
	2010	2009		2010	2009
Actif immobilisé brut	4 411 148	3 757 719	Capitaux propres	(2 414 786 256)	(1 177 443 085)
- Immobilisations incorporelles			Provisions pour risques et charges	4 417 956 504	4 118 588 468
- Immobilisations corporelles			Amortissements	2 921 381	2 252 884
- Immobilisations financières			Provisions pour dépréciation	0	0
Fonds de roulement	2 001 680 481	2 939 640 548			
Totaux	2 006 091 629	2 943 398 267	Totaux	2 006 091 629	2 943 398 267

b - L'excédent de l'actif circulant sur le passif circulant

En €

Actif circulant			Dettes circulantes		
	2010	2009		2010	2009
Avances aux MO	781 431 645	720 527 045	Dettes exploitation	1 439 847	494 744
Créances d'exploitation	716 983 838	1 856 484 692	Dettes subventions	202 507 103	207 208 922
Créances diverses et cautions	22 500	27 092	Dettes fiscales et sociales	2 985 616	1 941 900
Liquidités	710 178 158	572 247 285	Dettes diverses	3 094	
			Fonds de roulement	2 001 680 481	2 939 640 548
Totaux	2 208 616 141	3 149 286 114	Totaux	2 208 616 141	3 149 286 114

Dans les deux cas le fonds de roulement est positif, ce qui signifie que les ressources couvrent les besoins à long terme de l'Agence. Mais sa dégradation est nette et la fragilité financière de l'Agence

importante. En effet, les créances d'exploitation reposent sur des produits déjà enregistrés et sur un montant important d'avances octroyées aux maîtres d'ouvrage.



Le besoin en fonds de roulement

En €

Emplois			Ressources		
	2010	2009		2010	2009
Créances d'exploitation	1 498 437 983	2 577 038 829	Dettes d'exploitation	658 932 566	209 645 566
			Besoin en Fonds de Roulement	839 505 417	2 367 393 263
			Total	1 498 437 983	2 577 038 829

Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) d'exploitation résulte des décalages temporels entre les décaissements et les encaissements. A la clôture de l'exercice 2010, les emplois étant supérieurs

aux ressources, le BFR est positif de 839 505 417 €. L'ANRU doit donc financer ses besoins à court terme en prélevant sur le fonds de roulement.



Les autres éléments

Le Programme Internats d'excellence et égalité des chances

Au sein du programme d'investissements d'avenir lancé par l'État, 452 millions d'euros sont confiés à l'ANRU, désignée comme opérateur pour la mise en œuvre des dépenses d'avenir en ce qui concerne le Programme Internats d'excellence et égalité des chances, après déduction des 48 millions d'euros relatifs à la tranche 2010 des douze premiers internats d'excellence financés à 100 % par l'État.

Les autorisations d'engagement relatives au développement des internats d'excellence sont constituées d'au moins 252 millions d'euros.

Les autorisations d'engagement relatives au développement de la culture scientifique et technique sont constituées d'au moins 50 millions d'euros.

Les 150 millions d'euros restants seront affectés à l'une ou l'autre des actions selon la qualité des projets, les cofinancements obtenus et le volume des demandes exprimées.

Ces autorisations d'engagement sont tenues à jour et présentées annuellement au conseil d'administration de l'ANRU lors du vote de l'État Prévisonnel des Recettes et des Dépenses (EPRD).

Dans la limite des autorisations d'engagement approuvées par le conseil d'administration de l'Agence, le Directeur Général de l'ANRU, après signature de la convention pluriannuelle, délègue au préfet de région une autorisation

budgétaire pluriannuelle pour chaque opération de développement des internats d'excellence de son territoire. Les autorisations budgétaires pluriannuelles peuvent être reportées d'une année sur l'autre et abondées ou annulées par l'ANRU en fonction de l'évolution des besoins.

La mise en œuvre du Programme Internats d'excellence repose sur la gestion d'un budget annexe spécifique, l'engagement et l'ordonnancement des dépenses par les préfets de région et le paiement par l'Agent-Comptable de l'ANRU.

Au 31 décembre 2010, le compte de résultat présente un résultat nul. En effet, aucun paiement n'a été réalisé sur ce Programme. Une écriture de charge pour 85 319 € a été enregistrée afin de constater à la clôture les remboursements de frais de personnel et de fonctionnement à venir. Conformément à la convention signée entre l'État et l'ANRU, les collaborateurs affectés sur la mission Internats d'excellence et égalité des chances sont rémunérés par l'ANRU. Les charges afférentes sont ensuite remboursées par l'État, y compris les frais de fonctionnement basés sur une clé de répartition représentant 30 % des charges de personnel.

Un produit de 85 319 € a également été constaté afin d'enregistrer dans les comptes la créance vis-à-vis de l'État.

BUDGET ANNEXE - Internats d'excellence
Compte de Résultat au 31 décembre 2010

Charges		Produits	
Fonctionnement	85 319	Subventions pour fonctionnement	85 319
Total des charges	85 319	Total produits pour le fonctionnement	85 319

Le résultat de l'exercice 2010 est nul

Le bilan du budget annexe au 31 décembre 2010 comporte à l'actif une créance de 85 319 € vis-à-vis de l'État (Cf. infra), des disponibilités pour 452 000 000 € et au passif les subventions à venir pour 452 000 000 € ainsi qu'une dette vis-à-vis de l'ANRU pour 85 319 €.

BUDGET ANNEXE - Internats d'excellence
Bilan au 31 décembre 2010

Actif		Passif	
Créances d'exploitation	85 319	Dettes d'exploitation	452 085 319
Disponibilités	452 000 000	Dont : - Subventions : 452 000 000 - Frais de fonctionnement : 85 319	
Total	452 085 319		452 085 319

L'amélioration des collèges dégradés

L'État a confié à l'ANRU en 2010 la mise en œuvre du Programme concernant les collèges dégradés. Ce Programme doit permettre de financer 8 opérations de démolition / reconstruction ou de restructuration lourde, dont une reste à confirmer. Une modification du règlement général de l'Agence a été approuvée par arrêté du 20 septembre 2010 pour introduire les spécificités du programme "collèges dégradés". Une convention, signée le 22 septembre 2010 entre l'État et l'ANRU, fixe les modalités suivantes pour le versement de la subvention de 19 000 000 € au titre du programme 147 "politique de la ville". L'État met à disposition de l'ANRU la subvention relative à "l'amélioration des collèges dégradés" du programme 147 sous la forme d'acomptes prévisionnels versés selon l'échéancier ci-après :

1 ^{er} octobre 2010 acompte N° 1	1 900 000
1 ^{er} juillet 2011 acompte N° 2	4 800 000
1 ^{er} mars 2012 acompte N° 3	5 300 000
1 ^{er} octobre 2012 acompte N° 4	5 300 000
1 ^{er} juillet 2013 acompte N° 5	1 700 000
Total	19 000 000

Le versement pour 2010 est intervenu en octobre. Aucune dépense n'a été engagée en 2010.

S'agissant des autres échéances, elles interviendront sous conditions (présentation par l'ANRU dans les 20 jours précédant les échéances d'une actualisation du plan de trésorerie de l'année d'exercice annexée au budget prévisionnel présenté au conseil d'administration et faisant apparaître les sommes décaissées par l'ANRU au titre de l'amélioration des collèges dégradés ; nouvel échéancier pluriannuel prévisionnel de décaissement au titre de l'amélioration des collèges dégradés, établi selon l'avancement des travaux). Au vu de ces documents, le versement de la subvention par l'État ainsi que le montant de chaque acompte pourront être modifiés par avenant soumis au visa du contrôleur budgétaire et comptable ministériel.

Compte tenu de l'incertitude pesant sur les acomptes 2011 à 2013, la somme de 19 000 000 € ne peut être inscrite en produits à recevoir.

Néanmoins un engagement hors bilan reçu de 17 100 000 € est mentionné dans l'annexe des comptes annuels.



Les perspectives



Le retour à un rythme régulier d'engagement

Après la forte accélération des engagements constatée en 2009 sous l'effet du Plan de relance et de la maturité des projets puis le ralentissement qui a suivi en 2010, le rythme d'engagement des opérations programmées devrait reprendre un rythme plus régulier à partir de 2011.

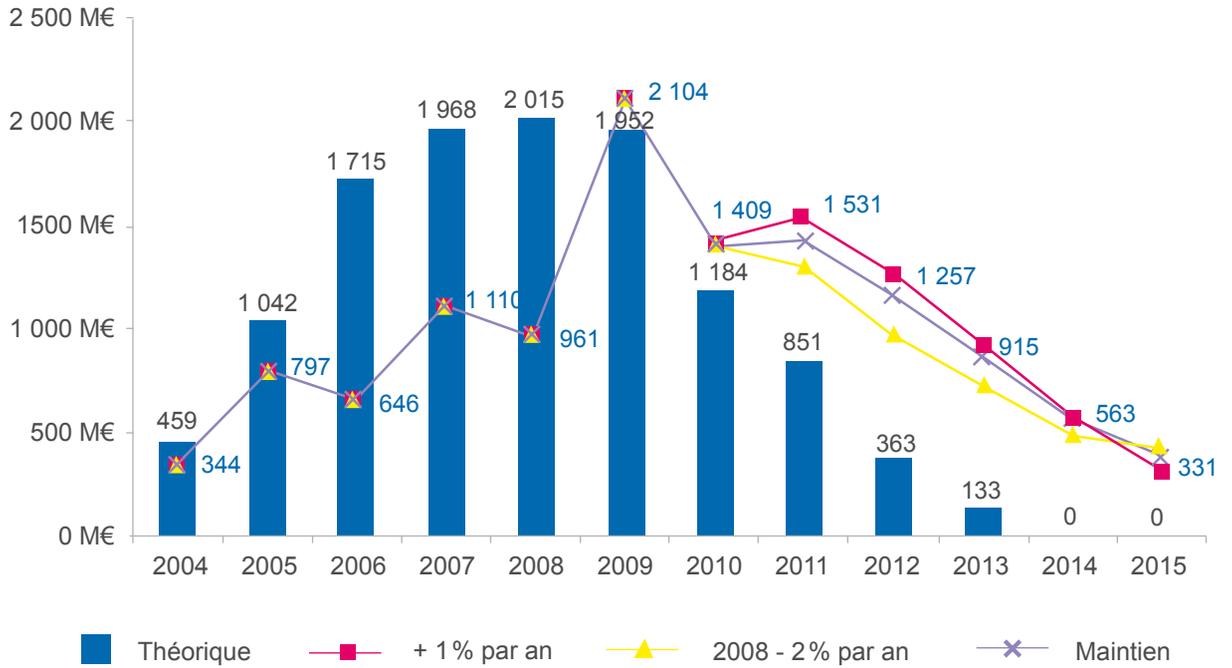
Les prévisions pluriannuelles d'engagement ont été mises à jour au vu des résultats obtenus à la clôture 2010 et de la courbe de tendance sur les taux d'engagement qui a été établie à partir de l'analyse de l'historique des taux d'engagement. Comme pour la construction du budget 2011, trois hypothèses ont été étudiées :

- **Hypothèse de progression modérée du rythme d'engagement, correspondant au maintien d'objectifs d'avancement du PNRU** : progression du rythme d'engagement de 1 % par an,
- **Hypothèse de stabilité du rythme d'engagement** : maintien du rythme d'engagement tendanciel,
- **Hypothèse de ralentissement du rythme d'engagement** : rythme d'engagement inférieur de 1% en 2011, puis baisse du rythme d'engagement de 2% par an. Cette hypothèse, contredite par l'expérience des années précédentes, est probablement très conservatrice.

NIVEAU D'ENGAGEMENT PRÉVISIONNEL

<i>En M€</i>	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Théorique	459	1 042	1 715	1 968	2 015	1 952	1 184	851	363	133	0	0
+ 1% par an	344	797	646	1 110	961	2 104	1 409	1 531	1 257	915	563	331
Maintien	344	797	646	1 110	961	2 104	1 409	1 419	1 168	861	574	379
2008 - 2% par an	344	797	646	1 110	961	2 104	1 409	1 307	979	739	500	419

PROGRAMMATION DES ENGAGEMENTS ANNUELS (Y COMPRIS PLAN DE RELANCE)



Les niveaux d'engagement qui résultent de cette actualisation sont légèrement inférieurs aux prévisions établies pour la construction du budget 2011.



La poursuite de l'accélération des paiements du PNRU

Les prévisions pluriannuelles de paiement ont été actualisées en fonction des résultats obtenus à la clôture 2010 et des rythmes de paiement moyens constatés les années précédentes. Compte tenu de la suppression des avances à 30% en 2011,

un taux de paiement minoré de 4% a été retenu pour la première année. Une prévision a été établie sur ces bases identiques pour chacune des trois hypothèses d'engagement.

MONTANT PRÉVISIONNEL DES PAIEMENTS

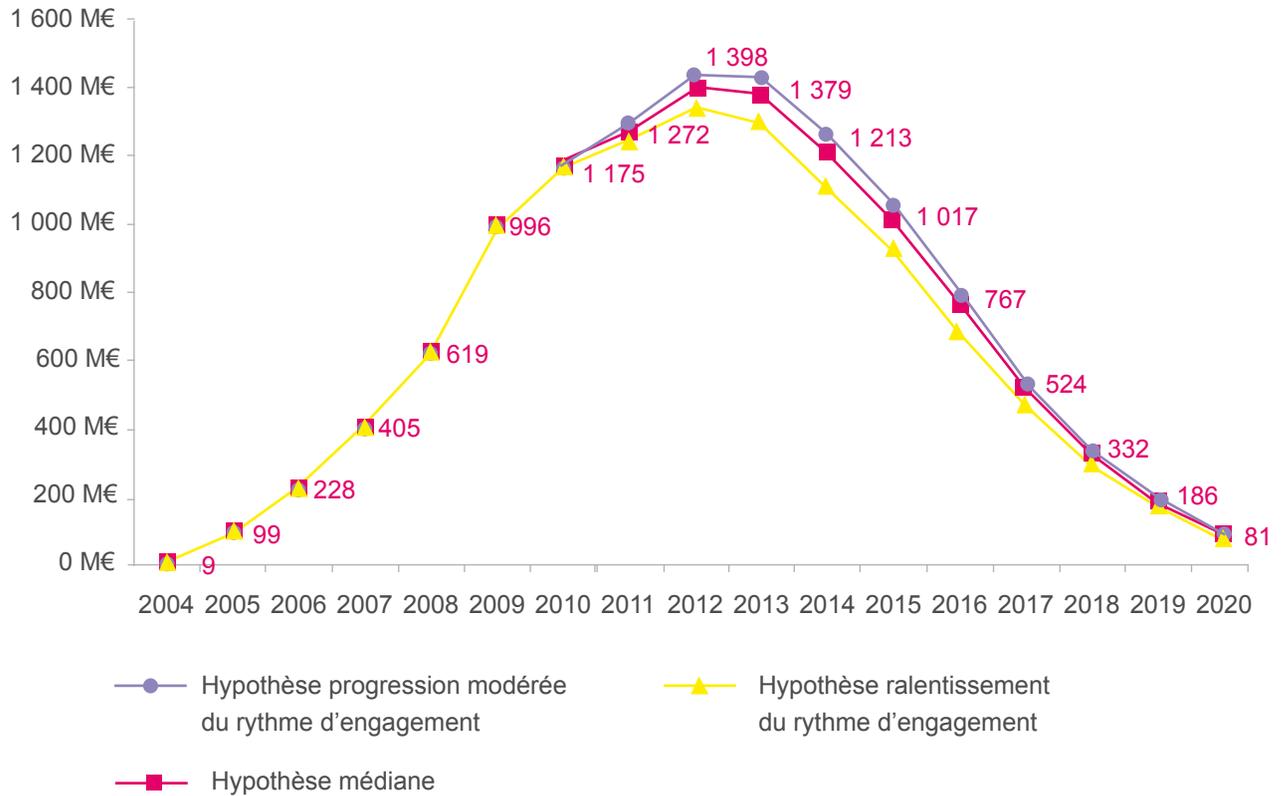
En M€

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Hypothèse progression modérée du rythme d'engagement	9	99	228	405	619	996	1 175	1 287	1 429
Hypothèse médiane	9	99	228	405	619	996	1 175	1 272	1 398
Hypothèse ralentissement du rythme d'engagement	9	99	228	405	619	996	1 175	1 245	1 341

En M€

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Hypothèse progression modérée du rythme d'engagement	1 422	1 256	1 050	792	536	336	184	79
Hypothèse médiane	1 379	1 213	1 017	767	524	332	186	81
Hypothèse ralentissement du rythme d'engagement	1 298	1 117	929	692	473	300	174	76

PROGRAMMATION DES PAIEMENTS ANNUELS (Y COMPRIS PLAN DE RELANCE)



Les niveaux de paiement qui résultent de cette actualisation sont légèrement supérieurs aux prévisions établies pour la construction du budget 2011.

Le pic de paiements du PNRU sera atteint en 2012 pour un montant de l'ordre de 1,4 milliard d'euros.

Les perspectives du PNRQAD

Il reste prématuré de construire des prévisions pluriannuelles d'engagement et de paiement précises compte tenu des nombreuses incertitudes qui subsistent quant aux conditions et au rythme de démarrage des projets.

Cependant, les prévisions de paiement du PNRQAD ont été mises à jour en fonction du planning de signature des conventions, de l'échéancier qui est

prévu dans les premières conventions signées et d'hypothèses de retard d'exécution inspirées des constats effectués sur le PNRU.

Les paiements effectifs seront sensiblement décalés par rapport au versement des 150 M€ de fonds du 1% Logement prévu sur les exercices 2009 à 2011.

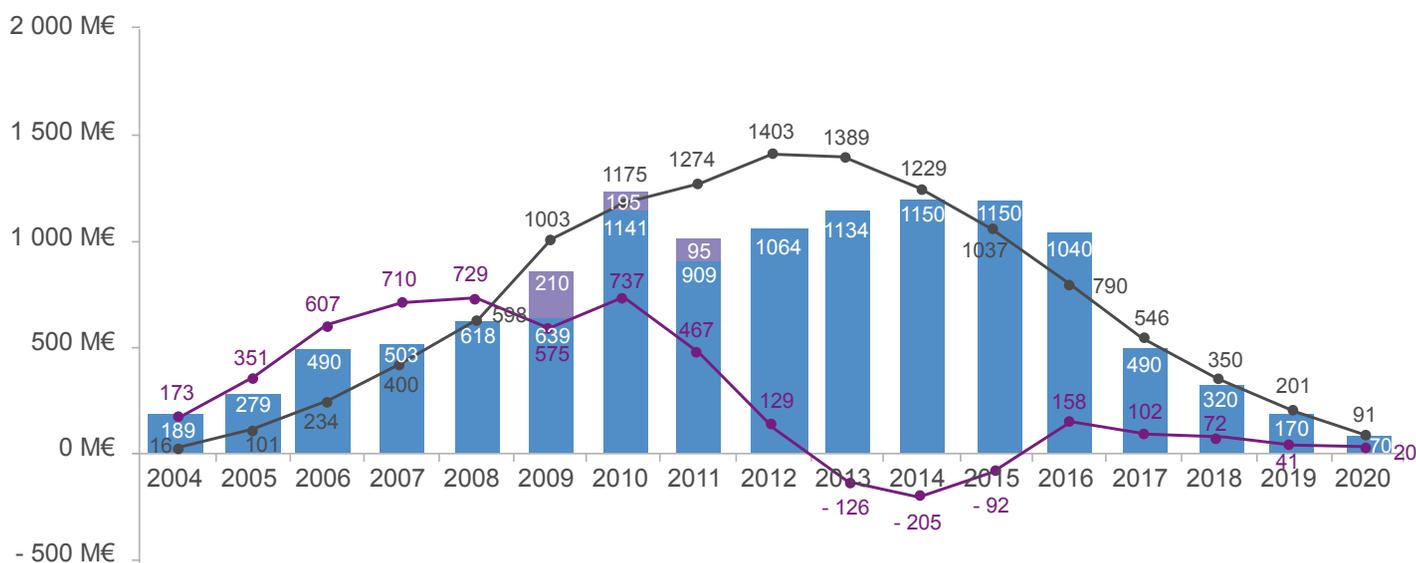


L'impact sur la trésorerie de l'ANRU

A ce jour, les recettes dont l'ANRU pourra bénéficier à partir de 2012 ne sont pas définies. A titre d'hypothèse de travail, les prévisions financières qui suivent sont établies sur la base des ressources indiquées dans la lettre plafond du Ministre en charge du logement pour les exercices 2012 et 2013 et de ressources annuelles de l'ordre de 1,15 milliard d'euros au-delà. Cette hypothèse ne préjuge pas du résultat des négociations qu'Action Logement doit engager avec l'État dans les mois qui viennent pour les années 2012-2014.

Dans l'hypothèse d'une stabilité du rythme d'engagement qui semble la plus probable, le manque de ressources en fin d'exercice 2013 est évalué à 126 M€, soit moins de 1 mois de paiements, ce qui n'apparaît pas significatif à un tel horizon.

BESOINS DE TRÉSORERIE DE L'ANRU



Le rappel des principaux éléments de l'EPRD 2011

Les ressources 2011

Pour l'exercice 2011, l'échéancier de versement de l'UESL, établi en fonction des besoins de trésorerie de l'ANRU, prévoit un versement de 615 M€ pour le PNRU et 95 M€ pour le PNRQAD.

Le budget de l'ANRU comporte une nouvelle ressource de 260 M€ prévue au projet de loi de finances 2011 et dont l'origine et le montant restaient à confirmer au moment de l'approbation du budget de l'ANRU.

Les autres apports au fonctionnement de l'ANRU sont de 30 M€ de la CGLLS et de 4,9 M€ de la

Caisse des Dépôts incluant le remboursement des prestations du Pôle d'Appui Opérationnel (PAO) estimées à 900 K€.

Un montant de 5,8 M€ sera versé par l'État en 2011 pour les collèges dégradés. Enfin, des recettes correspondant au remboursement de charges supportées par le budget ANRU sont inscrites au budget 2011 à hauteur de 225 K€.

Au total, les ressources prévues au budget 2011 sont de 1 012 M€.

La réalisation du PNRU

Les engagements

Le montant des engagements retenus pour le budget 2011 pour le PNRU est de 1 500 M€, ce qui conduira fin 2011 à un taux d'engagement global sur le PNRU de 73 %.

<i>En K€</i>	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Prév 2010	Engagements cumulés fin 2010	Budget 2011	Engagements cumulés fin 2011
PNRU	344 147	796 949	646 233	1 109 570	961 303	1 800 305	1 314 203	6 972 710	1 500 000	8 472 710
Plan de relance						303 203	45 797	349 000	0	349 000
Total	344 147	796 949	646 233	1 109 570	961 303	2 103 508	1 360 000	7 321 710	1 500 000	8 821 710

Les paiements

Le montant des paiements à fin 2011 prévu dans l'EPRD 2011 est de 4 796 M€, soit un taux de paiement de 54 % par rapport aux engagements. Ceci conduit à retenir une capacité de paiement

totale de 1 300 M€ pour le budget 2011, dont 1 220 sur le budget du PNRU et 80 M€ sur le budget du Plan de relance.

En K€

	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Prév 2010	Cumul fin 2010	Budget 2011	Cumulés fin 2011
PNRU	9 207	99 185	228 000	405 339	618 886	861 832	1 064 000	3 286 450	1 220 000	4 506 450
Plan de relance						133 756	76 000	209 756	80 000	289 756
% paiements / engagements								47,8%		54,4%
Total	9 207	99 185	228 000	405 339	618 886	995 588	1 140 000	3 496 205	1 300 000	4 796 205

Le montant de charges d'intervention de l'EPRD est de 1 235 M€, soit 95% des paiements effectués sous forme de mandat et 5% des paiements

correspondant aux avances (solde des nouvelles avances versées et des reprises d'avance sur les opérations déjà avancées).

La réalisation du PNRQAD

Pour permettre l'engagement et le paiement des premières opérations, le budget 2011 comporte des

enveloppes de 30 M€ de capacités d'engagement et 10 M€ de capacités de paiement.

La réalisation des collèges dégradés

Le budget 2011 de l'ANRU comporte des enveloppes de capacités d'engagement et de capacités de paiement ajustées en fonction des dotations

allouées par le SGCIV soit 17,15 M€ en engagement et 6,7 M€ en paiement.

Le budget de fonctionnement et d'investissement de l'Agence

Le budget 2011 s'élève à 23 225 845 euros. Il se décompose de la manière suivante :

- Budget d'investissement : 3 284 03 euros,
- Budget de fonctionnement : 22 897 442 euros.

Le budget de fonctionnement est en baisse de 8,4 % en 2011, soit - 2,1 M€.

Cette baisse correspond pour l'essentiel à une forte baisse des dépenses liées à l'application AGORA, suite à l'achèvement du déploiement de l'application aux maîtres d'ouvrage et à un retour à des dépenses courantes sur les bâtiments après les dépenses engagées en 2010 pour le regroupement sur un site unique.

Le résultat prévisionnel de l'exercice

Le compte de résultat prévisionnel 2011 est présenté selon les méthodes comptables mises en œuvre à la clôture 2009.

En ce qui concerne les recettes, la contribution de l'UESL au financement du PNRU ayant été inscrite au compte de résultat 2009 sous forme de produits à recevoir pour l'intégralité des montants prévus sur la période 2009-2011, aucune recette n'est reportée au compte de résultat prévisionnel 2011.

En ce qui concerne les charges, des dotations aux provisions correspondant à l'écart entre les engagements de l'exercice et les charges de l'exercice, évaluées à 302 M€, sont inscrites au compte de résultat prévisionnel.

Compte tenu de ces éléments, le résultat prévisionnel de l'exercice 2011 est un déficit de 1 269 M€ issu du solde des produits de l'exercice qui s'élèvent à 302 M€ et des charges dont le montant atteint 1 571 M€.



Les événements post-clôture



Les dispositions de la loi de finances 2011

L'article 210 de la loi de finances pour 2011 a précisé le dispositif qui permettra d'assurer une partie du financement de l'ANRU durant la période 2011-2013.

Un fonds contribuant au développement et à l'amélioration du logement locatif social et à la rénovation urbaine est créé auprès de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS).

Ce fonds est alimenté par :

- un prélèvement sur le potentiel financier des bailleurs sociaux. Le produit attendu de ce prélèvement, qui sera recouvré par la (CGLLS), s'élève à 175 M€,
- une fraction de la part variable de la cotisation additionnelle versée par la CGLLS, d'un montant de 70 M€, pour les années 2011 à 2013.

Les recettes de ce fonds seront réparties entre l'ANRU et les aides à la pierre.

Durant la période 2011 à 2013, les recettes de l'ANRU seront complétées par une fraction, fixée à 95 millions d'euros par an, du produit de la taxe locale sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux et les locaux de stockage, affectée à Société du Grand Paris.

Le montant total des recettes atteindra 340 M€ par an durant la période 2011-2013. Sur ce montant, l'ANRU recevra 260 M€ en 2011, 200 M€ en 2012 et 250 M€ en 2013.

Les événements post-clôture sont sans impact sur les comptes 2010.

Glossaire



Acsé

Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

AFL

Association Foncière Logement

AGORA

Système informatique de gestion des subventions de l'ANRU

Anah

Agence nationale de l'habitat

BBC

Bâtiments Basse Consommation

BFR

Besoin en Fonds de Roulement

CAF

Capacité d'autofinancement

CDC

Caisse des Dépôts

CE

Comité d'Engagement de l'ANRU : placé sous la présidence du Directeur Général de l'ANRU, il examine tous les projets soumis à convention et rend un avis sur ces derniers

CES

Comité d'Évaluation et de Suivi de l'ANRU

CGLLS

Caisse de Garantie du Logement Locatif Social

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes qui forment un bassin de plus de 50 000 habitants

COMMUNAUTÉ URBAINE

EPCI regroupant plusieurs communes qui forment un bassin de plus de 500 000 habitants

CUCS

Contrats Urbains de Cohésion Sociale

DAS

Décision Attributive de Subventions

DDT(M)

Directeurs Départementaux des Territoires (et de la Mer)

DGALN

Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature

DHUP

Direction Habitat Urbanisme et Paysages au sein de la DGALN

EPARECA

Établissement Public National d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux

EPCI

Établissement Public de Coopération Intercommunale

EPIC

Établissement Public à caractère Industriel et Commercial

EPRD

État Prévisonnel des Recettes et des Dépenses

ERU

École de la Rénovation Urbaine

FEDER

Fonds Européen de Développement Régional

FRARU

Forums Régionaux des Acteurs de la Rénovation Urbaine

GIP

Groupement d'Intérêt Public

GPV

Grand Projet de Ville

GUP

Gestion Urbaine de Proximité

JERU

Journées nationales d'Échanges des acteurs de la Rénovation Urbaine

MOLLE

Loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion

OPCU

Ordonnancement, Pilotage, Coordination Urbaine

ORU

Opération de Renouvellement Urbain

PAO

Pôle d'Appui Opérationnel de l'ANRU

PLACI

Plan Local d'Application de la Charte nationale d'Insertion

PLAI

Prêt Locatif Aidé d'Intégration

PLH

Programme Local de l'Habitat

PLU

Plan Local d'Urbanisme

PLUS / PLUS CD

Prêt Locatif à Usage Social / Prêt Locatif à Usage Social pour des Opérations de Construction Démolition

PNRQAD

Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés

PNRU

Programme National de Rénovation Urbaine

PORTEUR DE PROJET

Le porteur de projet est le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent qui présente le dossier du projet de rénovation urbaine à l'Agence. C'est lui qui porte le projet depuis sa conception jusqu'à sa réalisation

“ Quartiers Article 6 ”

Quartiers présentant les mêmes caractéristiques socio-économiques que les Zones Urbaines Sensibles et qui ont fait l'objet d'un arrêté du Ministre en charge de la Politique de la Ville

RÉSIDENTIALISATION

Travaux d'aménagement sur les espaces privés ayant pour finalité d'établir une distinction claire entre l'espace public extérieur et l'espace privé des immeubles de logements locatifs à vocation sociale, et d'en améliorer la qualité résidentielle

RTP

Réunion de Travail Partenariale, préparatoire aux Comités d'Engagement de l'ANRU

SG-CIV

Secrétariat Général du Comité interministériel des Villes

UESL

Union d'Économie Sociale pour le Logement (1% Logement - Action Logement)

USH

Union Sociale pour l'Habitat

VMP

Valeur Immobilière de Placement

ZUS

Zone Urbaine Sensible





1



2



3



4



5



6



7



8

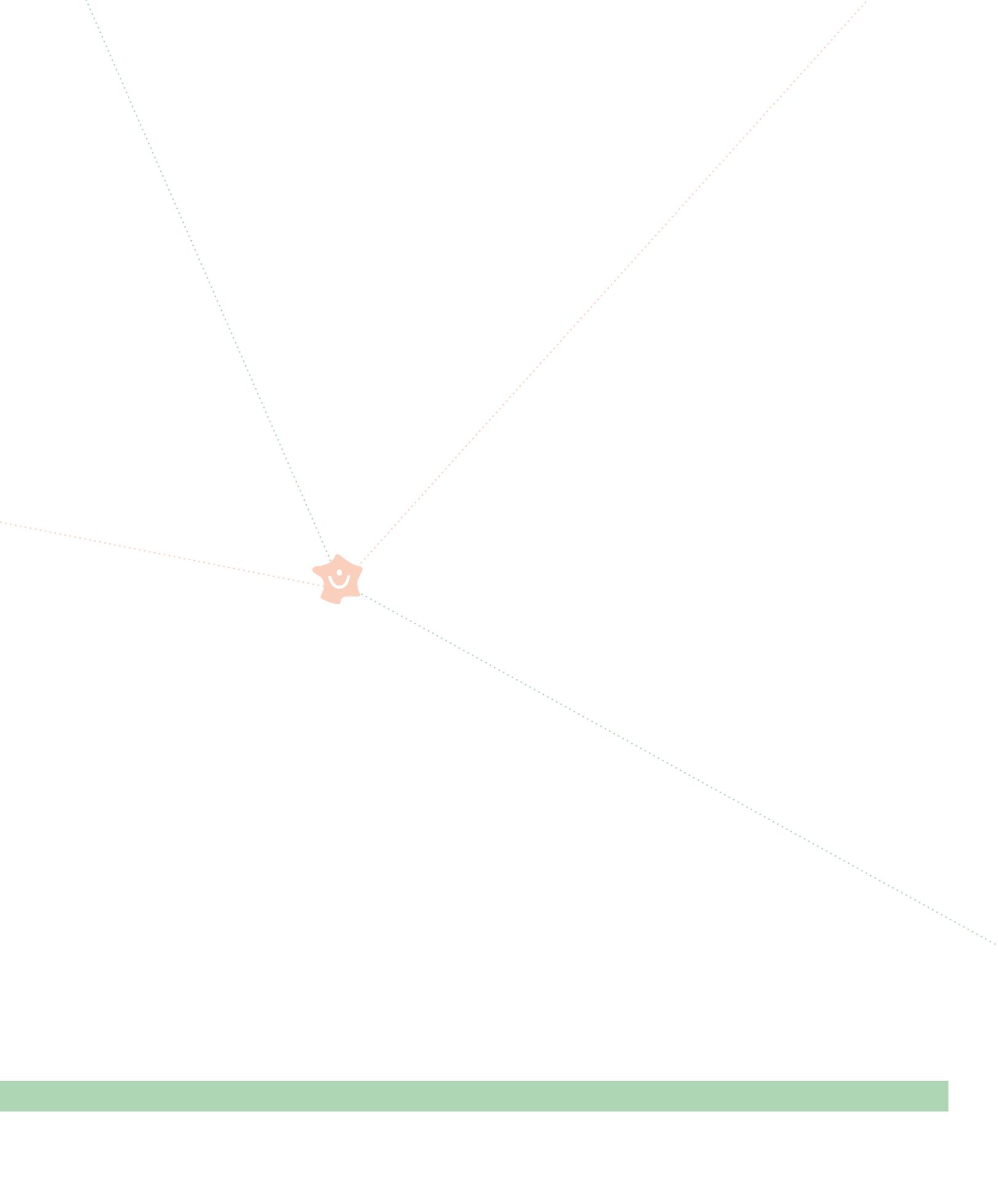
- 1 Perpignan, Place du figuier.
- 2 Mulhouse, quartier de Bourtzwiller.
- 3 Internat d'excellence à Douai.
- 4 Orléans, quartier de la Source, logements réhabilités.
- 5 Epinay-sur-Seine, Résidence étudiante Pierre-Gilles de Gennes, route de Saint-Leu.
- 6 Châlons en champagne, quartier d'Orléans, aire de jeux.
- 7 Fort-de-France, Place Fabien Véronique.
- 8 Lorient, quartier de Kervéanec, logements îlots Georges le Sant.
- 9 Gennevilliers, quartier des Grésillons, construction neuve.



Agence Nationale
pour la Rénovation
Urbaine

Crédits photos

Couverture : Ville de Mulhouse • Page 8 : Ville de Perpignan • Page 10 : Ville d'Épinay-sur-Seine • Page 11 : Bordeaux © Julie Guiches • Page 12 : Ville de Saint-Herblain / Ville de Rennes • Page 13 : Grand Evreux Agglomération / Arras © Marc Plouviez • Page 14 : Bastia © F. Caro ANRU tous droits réservés • Page 15 : Ville de Bastia / Ville de Béziers • Page 16 : © GIP Argenteuil / Ville de Boulogne-sur-Mer • Page 17 : Brest Métropole Océane / Ville de Fort-de-France • Page 20 : Ville de Mulhouse • Page 22 : Ville de Lormont • Page 23 : Ville de Bayonne • Page 26 : Caen © François Decaëns / Blois © Hervé Guillaume, Attention Consultants • Page 27 : Ville de Montreuil / Sourduin © F. Pautrat • Page 28 : © Georges Pate - GIP GPV de Metz • Page 29 : Ville de Floirac • Page 31 : Ville de Bassens / Ville de Garges-lès-Gonesse © Frédéric Meynard • Page 36 : Ville de Trélazé / Perpignan © G. Bourlier ANRU • Page 40 : Douai © D. Langlet • Page 42 : Ville de Sarcelles • Page 46 : Ville de Trappes / Lille © G. Bourlier ANRU • Page 48 : © Ville d'Orléans, Jean Puyo • Page 50 : Laurence Danière, mission Lyon La Duchère • Page 51 : Dreux © Com'Fx / Service communication, Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes • Page 52 : Ville d'Épinay-sur-Seine • Page 54 : Stains © Plaine Commune Quartier Moulin Neuf / Courcouronnes © Moïse Fournier • Page 57 : © Georges Pate - GIP GPV de Metz / © OPH de Valence • Page 63 : Meaux © toutenphoto / Ville de Point-à-Pitre, Rénovation Urbaine • Page 68 : Ville d'Évry / Ville de Troyes • Page 69 : Patrick Garçon, Nantes Métropole / Ville de Mulhouse • Page 73 : Ville de Reims / Ville de La Courneuve • Page 74 : Châlons-en-Champagne © Christophe Manquillet • Page 79 : © Brest Métropole Océane / Ville de Roubaix • Page 83 : Bordeaux © G. Bourlier ANRU / Ville de La Courneuve • Page 84 : GIP-GPV de Fort-de-France, R.C. Suvelor • Page 86 : Ville de Lorient • Page 88 : Ville de Gennevilliers © Didier Comellec





ANRU

Agence Nationale
pour la Rénovation
Urbaine

69 bis, rue de Vaugirard
75006 Paris
tél : 01 53 63 55 00
télécopie : 01 45 44 95 16
www.anru.fr

